

NUMERO
136

Mensuel
avril
2008

ne paraît pas en juillet

CCE
Conseil Central de l'Economie



Secrétariat
du Conseil Central de l'Economie



ROYAUME DE LA BELGIQUE
JOYEUSE ENTRÉE
BLIJDE INKOMST
L'AMBI



LETTRE MENSUELLE SOCIO-ÉCONOMIQUE

- FLEXICURITÉ EN EUROPE - Concilier l'inconciliable ?
- IAS/IFRS - L'Union européenne réhabilite la comptabilité
- DÉVELOPPEMENT DURABLE - Le champ des possibles

NUMERO

136

➔ avril 2008

FLEXICURITÉ

un enjeu européen 3

SYSTÈME COMPTABLE

la comptabilité réhabilitée 8

DÉVELOPPEMENT DURABLE

vers une économie durable et solidaire 10

regards sur une économie politique 18

un avantage compétitif 28

quelle place au sein du CCE ? 32

ÉNERGIE & CLIMAT

les impacts économiques du "paquet" européen 34

ACTUALITÉS

conseil central de l'économie 38

autres organes de concertation 41

-
- > Comité d'accompagnement : Robert Antonissen, Claude Culem, Emmanuel de Bethune, Kris Degroote, Luc Denayer, Tasso Fachantidis, Ton Harding, Paul Henriët, Viviane Van Uytven
 - > Rédaction : Claude Culem, Tasso Fachantidis, Paul Henriët, Céline Mouffe, Michèle Pans, Stephen Renders, Vivian Van Uytven
 - > Secrétariat de rédaction : Alain Cabaux
 - > Traduction : Bernadette Hamende
 - > Mise en page : Christine Berte, Lutgart Van Nuffel
 - > Impression : José Marquez y Sanchez
 - > Site Web : www.ccecrb.fgov.be
 - > Éditeur responsable : Ton Harding, Avenue de la Joyeuse Entrée 17-21, 1040 Bruxelles



→ FLEXICURITÉ

A la demande de la Cellule suivi de l'actualité européenne, Madame Pascale Vielle, professeure de droit social à l'Université de Louvain-La-Neuve, a été invitée à venir commenter au Conseil central de l'économie son étude portant sur la flexicurité, publiée dans la revue de l'Observatoire sociale européen d'octobre 2007. Nous reproduisons ci-dessous de larges passages de son intervention et de sa contribution écrite¹. En substance, pour Madame Vielle, le rapport entre la « flexibilité » et la « sécurité » doit être réaffirmé avec davantage d'équilibre et de conviction. Les domaines recouverts par la « sécurité » doivent être élargis, et identifiés de manière précise, de sorte qu'elle puisse s'imposer à des domaines aussi divers que la santé et la protection des consommateurs, les transports, l'enseignement, la conciliation vie familiale et professionnelle etc.

CONCILIER L'INCONCILIABLE ?

Pour Madame Vielle, la référence au concept de flexicurité est relativement récente dans la sphère du discours politique. Ceci étant, les travaux théoriques et académiques menés depuis de nombreuses années intègrent les éléments d'analyse de la flexicurité notamment quand il s'agit de comparaisons internationales de modèles de protections sociales. De plus, la méthode ouverte de coordination européenne en matière de protection sociale et la stratégie européenne pour l'emploi, ont permis progressivement l'élaboration de comparaisons fines et la classification des systèmes de protections sociales et des marchés du travail au regard notamment de considérations et de critères d'excellences. De ces analyses, il apparaît clairement la singularité des systèmes d'Etat providence des pays nordiques et surtout celui du Danemark. Ce dernier se distingue particulièrement par sa capacité à créer des emplois tout en maintenant un niveau élevé de sécurité sociale pour les chômeurs².

Au départ de ces considérations, la Commission européenne a adopté sa communication de juin 2007, intitulée "Vers des principes communs de flexicurité : Plus d'emplois et de meilleurs emplois grâce à la flexicurité et la sécurité". Le document repose sur les réponses données à l'occasion d'une vaste consultation publique lancée en novembre 2006. Ce document vise à présenter "la bonne combinaison entre les différents aspects qui déterminent le fonctionnement du marché du travail". La Commission européenne y définit certains éléments composant des politiques de flexicurité efficaces, qui peuvent être incorporés à toute politique nationale du marché du travail sans modifier les principes sur lesquels repose leur conception. Il s'agit de garantir la fiabilité et la flexibilité des contrats ; permettre un solide apprentissage tout au long de la vie ; garantir l'efficacité de politiques actives du marché du travail et moderniser les systèmes de sécurité sociale.

Madame Vielle observe un décalage certain entre ces conclusions normatives de la Commission, et du Conseil, avec les travaux académiques menés depuis des années sur l'examen de différents systèmes de protection sociale. Ainsi certains éléments des analyses ont été privilégiés au détriment d'autres. Ces travaux académiques reposent pour l'essentiel sur une dynamique fondamentale et l'hypothèse centrale que la flexibilité et la sécurité ne sont pas contradictoires mais complémentaires,

¹ Observatoire social européen, Policy Paper n° 1 – octobre 2007

² Le modèle danois de flexicurité repose sur six piliers : (1) Centralisation des organismes de l'emploi et de l'aide sociale sous un seul ministère ; (2) Code du travail très allégé, très peu d'interventions de l'Etat dans la législation ; (3) Licenciement très facile pour les entreprises ; (4) Dialogue social développé entre patronat et syndicats puissants ; (5) Prise en charge des salariés par l'Etat en cas de chômage dans des conditions avantageuses ; (6) Fortes incitations à reprendre un emploi pour le chômeur (obligations de formation, suivi, sanctions financières...)

voire solidaires. Les deux termes, flexibilité et sécurité, sont conçus dans un rapport de « *précondition réciproque* ». Les options choisies par la Commission font l'objet de critiques importantes relatives, en substance, au déséquilibre entre flexibilité et sécurité - en faveur de la première -, et à la faiblesse des propositions énoncées. Madame Vielle fait référence au constat que le document de la Commission avance des propositions concrètes de « flexibilisation » et de déréglementation du droit du travail, sans toutefois envisager au-delà d'une certaine « *sécurisation des trajectoires* » minimale, un cadre renouvelé et mobilisateur de la protection sociale. Les instances européennes envisagent la mise en oeuvre de cette politique à "coût zéro". Or la clé de la réussite du modèle scandinave réside dans un investissement massif notamment dans les services d'intérêt général et la formation tout au long de la vie.

Or, et à l'inverse d'une perspective d'adaptation marginale qui prévaut à la Commission et au sein du Conseil, l'oratrice plaide pour redéfinir les caractéristiques de base du système de sécurité sociale et des instruments de mise en oeuvre. Considérant la nécessité d'une transformation profonde des besoins des travailleurs en Europe, son analyse privilégie une approche qui intègre les nouveaux risques et éventualités qu'affrontent les travailleurs dans leurs trajectoires professionnelles et familiales au regard des défis de la concurrence mondiale de plus en plus globalisée et des évolutions démographiques, sociétales. Cette conception renouvelée de la protection sociale articulée à la flexicurité se traduirait par la négociation d'un *pacte de société* qui redéfinirait le redéploiement des interventions publiques et la nouvelle délimitation des responsabilités respectives de l'Etat, des interlocuteurs sociaux et des citoyens.

La définition de ce *pacte de société* implique quelques balises sur les destinataires de la flexicurité dans le contexte et les évolutions économiques et démographiques attendues que l'oratrice rappelle succinctement.

Dans la zone Euro, la croissance économique et de l'emploi est constante et soutenue, en moyenne. Le taux de chômage régresse significativement. Selon les prévisions en la matière, ces évolutions favorables devraient se poursuivre. Malgré cela, des catégories importantes de populations ou de territoires n'arrivent pas à s'arrimer, temporairement ou définitivement, à ce train de croissance et à tirer bénéfice de la société de la connaissance. C'est ce qui ressort des travaux de la Commission européenne sur les effets de la mondialisation, les restructurations encourus de l'appareil de production et les difficultés de certains travailleurs à se réorienter vers des emplois d'un type nouveau.

L'oratrice considère que l'objectif de 70% de participation au marché du travail établi dans le cadre de la stratégie de Lisbonne ne pourra être atteint sans une politique globale de prise en charge des responsabilités assumées aujourd'hui en grande partie par des personnes, surtout des femmes, qui n'exercent pas d'activité professionnelle. En particulier, dans une société vieillissante, il s'agit de déterminer une nouvelle répartition des tâches de soins aux personnes dépendantes et aux enfants en bas-âge. Dans son livre vert sur les changements démographiques, la Commission rappelle au demeurant la nécessité, dans un tel contexte, de mettre en oeuvre des mesures favorables à la croissance démographique, pour pourvoir aux emplois nouveaux, mais aussi pour rétablir le rapport actif/inactif, condition de tout investissement public en matière de protection sociale.

Madame Vielle relève également le phénomène de l'isolement des individus dans nos sociétés. Pour illustrer son propos, elle indique qu'à Bruxelles, par exemple, un ménage sur deux était composé d'une seule personne adulte en 2006. De même que le nombre de ménages monoparentaux va croissant. Ces personnes se trouvent les plus exposées au risque de précarité. La monoparentalité aggrave les difficultés de participation au marché du travail. La condition des ménages aujourd'hui est l'incertitude, tant familiale que professionnelle.

A partir de ces considérations, un système social bien conçu est un système social qui convient aux individus les plus vulnérables à priori. Ainsi, la protection sociale devrait avoir pour point de référence « l'individu-type » qui est une personne isolée, qui doit pouvoir participer au marché du travail, vivre décemment lorsqu'il en est exclu, et exercer des responsabilités privées et familiales (enfants, parents, etc.). Conçue dans ces termes, cette protection sociale conviendra également et nécessairement aux ménages à deux ou plusieurs revenus. Exiger des individus qu'ils fassent preuve d'une plus grande flexibilité implique qu'on reconnaisse simultanément, des protections concrètes et fiables par rapport à leurs besoins essentiels.

POUR UN NOUVEAU PARADIGME DE LA SÉCURITÉ

La détermination de l'objectif de cette nouvelle sécurité fait appel à la notion de « capacités » développée par le prix Nobel A. Sen. Dans l'optique d'une société plus compétitive et plus flexible, il conviendrait de comprendre la sécurité comme étant à la fois : l'amélioration des compétences individuelles en vue d'assurer une adaptabilité au marché du travail tout au long du parcours professionnel mais aussi la garantie donnée aux individus pour conjuguer vie professionnelle et responsabilités familiales, dans des conditions égales pour les femmes et les hommes. Pour sécuriser de manière efficace les personnes exclues temporairement ou définitivement du marché du travail, une série d'aspects fondamentaux de l'existence seront couverts en toute situation : santé, logement, énergie, structures d'accueil, enseignement, déplacements, communication, moyens d'existence, ... Ces éléments sont la condition fondamentale du dynamisme économique, de l'adaptabilité individuelle, de la cohésion sociale et de la réduction des inégalités. Or, la communication de la Commission européenne se borne à décrire la sécurité comme étant « *des systèmes de sécurité sociale modernes qui fournissent une aide au revenu adéquate, encouragent l'emploi et facilitent la mobilité sur le marché du travail* ».

Pour Madame Vielle, c'est l'ensemble de ces protections qui peuvent conduire à une politique efficace de flexicurité dont l'objectif pourrait être d'assurer à chaque individu, dans un environnement familial et professionnel changeant, un véritable « *horizon projectuel* » qui lui permette effectivement, à tout moment, de s'engager dans des projets nouveaux, de courts ou de long terme, qu'il s'agisse de projets familiaux, de l'acquisition d'un logement, d'envisager une reconversion professionnelle, voire d'une expatriation, etc.

Ces nouvelles protections de la flexicurité ainsi définies supposent que les domaines d'intervention de la sécurité soient significativement revus. L'analyse comparative des systèmes de protection sociale montre que plusieurs de ces garanties sont pris en charge d'ores et déjà par la protection sociale de certains pays. Ces domaines sont couverts alors qu'à priori ils n'entrent pas dans les

définitions classiques de sécurité sociale. Ainsi, on trouve dans certains pays scandinaves des assurances sociales parentales, ou encore des aides au logement, qui ne sont pas présentes dans la conception des systèmes continentaux de sécurité sociale.

Concilier la flexibilité avec la sécurité demande, nécessairement pour Madame Vielle, de mettre en œuvre une stratégie « *intégrée* », applicable dans tous les domaines de la vie économique et sociale susceptibles d'avoir un impact sur les trajectoires des individus. Il faut, par conséquent, identifier ces domaines, compte tenu des besoins fondamentaux, matériels et en termes de compétences, des citoyens européens.

Classiquement, l'instrument de mise en œuvre de la sécurité sociale est la mutualisation des risques et éventualités considérés comme socialement « légitimes ». Dans les faits, le recours à cet instrument permet de redistribuer fondamentalement deux ressources : *l'argent et le temps* (par la délimitation des périodes légitimant le versement de prestations). Pour l'oratrice, un tel outil pourrait être étendu utilement à d'autres éventualités, comme, par exemple, la formation tout au long de la vie. Madame Vielle propose par exemple de mutualiser la formation tout au long de la vie, dès lors qu'il est avéré qu'un déficit de formation individuelle est une éventualité qui a un coût sur la participation au marché du travail. L'analyse comparative permet de comprendre que certaines fonctions, assurées par les outils classiques de la sécurité sociale dans un pays, sont d'application ailleurs par d'autres formes de prestations publiques par exemple.

UN PLAIDOYER POUR LE DÉVELOPPEMENT DE SERVICES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

La protection sociale pourrait, en vue de mieux s'adapter aux changements sociétaux, recourir également à d'autres outils comme les services d'intérêt général ou la fiscalité. Dans une série de domaines tels que la santé, l'enseignement, les transports, les technologies de l'information et de la communication ou encore le logement, il pourrait apparaître que le développement ou la consolidation de services d'intérêt général accessibles et de qualité remplace avantageusement le paiement de prestations individuelles. Comme la mutualisation des risques, le développement de services d'intérêt général participe d'une politique de régulation et de structuration collective du temps et de l'espace, paradoxalement fondamentale dans une société flexible. Le développement de ces structures a également l'avantage de ne pas rattacher les prestations des services concernés au statut et à la qualité du travailleur. Il impose néanmoins une forte prévisibilité et homogénéité des horaires de structures d'accueil ou scolaires, de transports ou d'autres services publics, etc. qui contribuent à soutenir les différents intervenants dans l'encadrement de la flexibilité effective du marché du travail. Ces facteurs sont indispensables pour les ménages qui doivent concilier vie professionnelle et vie privée.

Pour l'oratrice, le choix d'outils de solidarité, (la préférence accordée, par exemple, dans certains cas, à la mutualisation des risques, et dans d'autres aux services d'intérêt général), reflète toujours un compromis social sur les responsabilités respectives de l'État, des employeurs, des travailleurs et des citoyens. Elle envisage également des nouvelles formes de régulation en particulier dans le domaine du temps et de l'espace et de prise en compte des nouvelles caractéristiques singulières des familles.

NOUVEAUX LIEUX / TERRITOIRES DE NÉGOCIATIONS SOCIALES ET ACTEURS DE LA SÉCURITÉ

Sous cet angle, les acteurs traditionnels de la « sécurité » sont conviés à une large négociation sur les objectifs et outils de la solidarité. Pour Madame Vielle, il s'agit de négocier ce qui doit relever d'un cadre de protection collectif de solidarité large et homogène répondant aux besoins fondamentaux de l'ensemble des individus, mais aussi aux défis économiques de la globalisation. Dans la perspective d'une approche ambitieuse de la « sécurité », celle-ci suppose la négociation d'un nouveau pacte social et la participation effective de l'ensemble des acteurs impliqués dans les politiques de flexicurité. Il s'agit là de conditions indispensables à la réussite de cette évolution.

Cette marche vers une sécurité élargie à d'autres champs que la sécurité sociale au sens strict, et destinée à accompagner les individus dans leurs trajectoires dans le travail, et en dehors du travail, nécessite l'intervention d'acteurs sociaux nouveaux aux côtés des interlocuteurs sociaux traditionnels et des pouvoirs publics. Pour Madame Vielle, les lieux et outils classiques de régulation sociale maintiennent encore largement leurs pertinences. Toutefois comme l'on souhaite encourager des trajectoires professionnelles flexibles et souples, ces lieux et outils s'élargissent à des nouvelles formes de négociations et à des acteurs nouveaux qui disposent d'une expertise en ces matières. Par ailleurs, selon les matières traitées et la diversité des acteurs concernés, c'est le territoire, à ses différents échelons - de l'échelon européen à l'échelon local -, qui apparaît comme le lieu privilégié de formulation et de mise en œuvre de la sécurité. Les interlocuteurs sociaux traditionnels (secteur, branche, entreprise) doivent s'organiser pour pouvoir négocier dans ce nouveau contexte.



➔ SYSTEME COMPTABLE

CCE

Conseil Central de l'Economie

La comptabilité réhabilitée

Lors de sa réunion du 21 mars, la Sous-commission « Système comptable » du Conseil a entendu Monsieur Jean-Pierre MAES, Président ad-interim de la Commission des Normes Comptables et représentant de la Belgique auprès du Comité de Réglementation Comptable qui fonctionne auprès de la Commission européenne dans le cadre de la mise en œuvre du Règlement sur les IAS/IFRS.

Lors de cette réunion, Monsieur MAES a fait part de développements assez surprenants au sujet de la Communication de la Commission européenne relative à la simplification de l'environnement des sociétés en matière juridique, comptable et de contrôle des comptes.

Pour mémoire, dans le contexte général du "Mieux réglementer", la Commission européenne visait à simplifier l'environnement réglementaire des entreprises européennes, en coopération avec le Parlement européen et les Etats membres. L'objectif annoncé dans cette communication était de s'assurer que la législation communautaire dans les domaines du droit des sociétés, de la comptabilité et du contrôle des comptes correspondait aux besoins actuels des entreprises européennes et leur permettait d'être plus compétitives et de mieux réussir dans un environnement international hautement concurrentiel.

Cette communication avait été précédée dans le chef de la Commission de la rédaction d'un questionnaire sur le même sujet qui a fait l'objet de la part du Conseil central de l'économie, le 30 janvier 2007, d'un avis unanime (CCE 2007-129DEF). La consultation a quant à elle conduit à la rédaction d'un avis unanime en date du 3 octobre 2007.

LA PROPOSITION INITIALE

Quelles étaient, en matière de comptabilité, les mesures concrètes proposées par la Commission dans sa communication ?

La première mesure concernait la création d'une nouvelle catégorie d'entreprises (les micro-entités). Ces micro-entités se définissaient par des seuils inférieurs à 10 travailleurs, par un total bilantaire de moins de 500.000 euros ou par un chiffre d'affaires de moins d'un million d'euros et auraient pu selon la Commission être exemptées de l'application des directives comptables en laissant aux Etats-membres la liberté de déterminer les règles qu'elles devraient respecter.

Ainsi définies, ces micro-entités représentaient selon la BNB un minimum de 75% des entreprises qui déposent leurs comptes selon le schéma abrégé.

Une seconde mesure concernait l'extension de la période de transition pour la prise en considération du dépassement des seuils. La communication proposait que la durée de dépassement des seuils qui conduit au passage à une catégorie supérieure et à l'extension concomitante des obligations en matière de comptabilité et de contrôle soit fixée à 5 ans et qu'à l'inverse le fait de ne plus atteindre les seuils conduise à une déclassification de l'entreprise au bout d'un an.

La Communication prévoyait également l'exemption de publication des comptes pour les petites entités. Cette mesure aurait, selon le meilleur scénario développé par la BNB, pour conséquence que 94% des entreprises déposant actuellement leurs comptes à la Centrale des bilans n'auraient plus dû respecter cette formalité. Selon le scénario le plus restrictif, seules 1905 entreprises auraient encore été tenues de déposer leurs comptes.

Par ailleurs il était également envisagé la possibilité pour certaines entités de taille moyenne de bénéficier d'exemptions réservées aux petites entités. Pour mémoire, cette catégorie d'entreprises (CA de 35 millions d'euros, bilan de 17,5 millions d'euros et personnel : 250 - selon les chiffres mentionnés dans la révision de la 4^e directive en 2006) n'existe pas en droit belge.

De plus, en adoptant une approche basée sur le risque la Commission européenne proposait que les entreprises dont les gestionnaires sont également les propriétaires ou les SA, les sociétés en commandite par actions ou encore les SPRL qui entrent dans la catégorie des entreprises de taille moyenne soient exemptées de la désignation d'un contrôleur légal des comptes, de la production d'un rapport de gestion et de l'utilisation du schéma complet des comptes.

Enfin, certaines mesures proposées concernaient toutes les sociétés. Il s'agissait de l'exemption de l'obligation d'intégrer dans la consolidation les filiales ne présentant qu'un intérêt négligeable; de la suppression de l'obligation de la comptabilisation des impôts différés et de la suppression de l'obligation de fournir certaines informations comme les frais d'établissement et la ventilation du chiffre d'affaires.

Cette communication de la Commission européenne a soulevé beaucoup d'émois, en Belgique de nombreux avis négatifs ont été publiés, parmi lesquels ceux du Conseil central de l'économie ont été particulièrement remarqués à côté de ceux d'autres instances comme la Commission des Normes Comptables, les Instituts comptables, la Banque Nationale de Belgique, la Commission Bancaire, Financière et des Assurances ou encore le Conseil Supérieur des Professions Economiques. Tous ces avis soulignaient l'utilité de la comptabilité et insistaient sur le fait qu'elle ne pouvait être confondue avec une charge administrative.

CE QU'IL EN RESTE ...

Or, lors de la dernière réunion de l'ARC, qui date du 10 mars dernier, le Président de cette institution et Chef de l'Unité Comptabilité de la Direction Générale Marché Intérieur Monsieur HOOIJER a fait part des objectifs de la Commission Européenne en matière de simplification administrative appliquée à la comptabilité (voir MEMO/08/152). Ces objectifs, à la grande surprise des diverses délégations, ont été fondamentalement revus, sans que l'on puisse encore en comprendre les raisons, car ni les positions du Conseil ni les résultats publiés de l'enquête publique menée par la Commission européenne ne laissaient présager un revirement aussi spectaculaire. Publiées sous forme de propositions d'actions rapides pour réduire les charges administratives, seules sont maintenues en matière de comptabilité la suppression dans les annexes des comptes annuels de l'explicitation des frais d'établissement, et plus spécifiquement pour les PME l'obligation de ventiler le chiffre d'affaires par catégorie d'activité et par marché géographique (une mesure qui n'est pas d'application en Belgique). Enfin, de légères modifications seront apportées aux obligations de consolidation pour les filiales de peu d'importance. Il est évident que de telles propositions ont suscité de vives critiques des représentants allemands et britanniques.

Ces mesures devraient être confirmées par le Parlement européen dans le courant du premier semestre 2008.



➔ DÉVELOPPEMENT DURABLE

Vers une économie durable et solidaire

Le 10 janvier 2008, le "Vlaams Overleg Duurzame Ontwikkeling" (VODO - *Concertation flamande autour du développement durable*)¹ et diverses organisations flamandes et néerlandaises² ont organisé, à l'université de Tilburg aux Pays-Bas, la conférence intitulée "Een comfortabele waarheid. Groei naar een duurzame en solidaire economie" (*Une vérité confortable. Croissance vers une économie durable et solidaire*) à laquelle le secrétaire du Conseil central de l'économie était invité. Cette conférence poursuivait trois buts. Un: transmettre aux responsables politiques le message selon lequel la croissance économique comme objectif ultime de la politique économique est une voie sans issue. Deux: débattre des zones d'ombre de la croissance économique comme moteur ultime d'une politique sociale et économique saine. Trois: chercher et préconiser les mesures nécessaires pour assurer la transition vers un système économique qui vise la durabilité, le bien-être et le bonheur. Dans cet article, nous vous donnons un bref résumé de cette conférence qui a été précédée par des pétitions transmises au Parlement des Pays-Bas (le 29 août 2006) et au Parlement flamand (le 23 avril 2007) portant la requête d'utiliser un indicateur complémentaire au produit intérieur brut (PIB³) pour mesurer la prospérité sociale⁴.

TEMPS D'UN NOUVEAU "NEW DEAL"?

L'économiste politique américaine Susan George, cofondatrice d'Attac et membre du Trans National Institute (TNI - *Institut transnational*) d'Amsterdam, a assuré l'introduction de la conférence. Elle a souligné la gravité de la crise écologique actuelle et a indiqué la nécessité de prendre rapidement des mesures radicales pour affronter la crise. De petites actions (comme les ampoules économiques et les voitures plus économes) sont importantes à ses yeux, mais ne suffisent plus pour renverser la tendance et partant, sauver la planète Terre.

Aux yeux de M^{me} George, la seule solution à la crise écologique actuelle réside dans la conversion en une économie écologique, conversion qu'elle a comparée à une économie de guerre ("a war economy")⁵. Et, selon elle, pour mener à bien cette conversion urgente, au moins deux choses sont nécessaires. En premier lieu, un "nouveau New Deal"⁶, c.-à-d. un plan d'investissements keynésien pour rendre les rapports économiques mondiaux durables et équitables. En second lieu, une très large coalition de parties (gouvernements, entreprises, syndicats, citoyens, ...) pour réaliser ce plan.

M^{me} George estime que les gouvernements du monde entier ont trois tâches à remplir. La première consiste à agir comme en situation de guerre en introduisant des mesures drastiques obligeant les citoyens à limiter p. ex. leur consommation de viande et d'énergie. La deuxième, à imposer lourdement la couche la plus riche de la population et utiliser ces recettes fiscales pour investir dans des

¹ VODO (<http://www.vodo.be>) est un accord de coopération entre une vingtaine d'ONG issues du mouvement Nord/Sud, du mouvement pour l'environnement et pour la paix et de secteurs socioculturels. La principale mission du VODO consiste à stimuler le débat de société sur le développement durable et à lui conférer une dimension critique et progressiste.

² Il s'agit des organisations suivantes: PALA.be; Voór de Verandering-Alternatieven voor het neoliberalisme (*Pour le changement - Alternatives au néolibéralisme*); eerlijk delen-eerlijk meten (*partage équitable - mesure équitable*); ATTAC-Pays-Bas; Solidariteitsfonds (*Fonds de solidarité*) XminY; iNSnet; Fondation OIKOS; De Kleine Aarde (*La Petite Terre*).

³ Le PIB d'un pays ou d'une région est la valeur marchande de tous les services et marchandises produits en un an.

⁴ Vous pouvez consulter les deux pétitions et les télécharger du site internet http://www.economischegroei.net/index.php?topic=teksten&style_id=0

⁵ Le terme "war economy" doit être compris ici comme "une conversion rapide, dirigée par les autorités, vers une nouvelle réalité".

⁶ Pour rappel: après le krach boursier de 1929, John Maynard Keynes proposa de mener une politique anticyclique (c.-à-d. augmenter fortement les investissements publics) afin de relancer l'économie périclitant. Ces propositions aboutirent au "New Deal" aux Etats-Unis.

méthodes de production et des modes de vie durables. La troisième, à mobiliser les citoyens en faveur d'une économie durable. Selon M^{me} George, le grand public a besoin d'un beau projet en matière de croissance économique durable pour pouvoir mobiliser les responsables politiques. L'Europe doit prendre l'initiative à cet égard, dit-elle, car ce projet ne viendra pas des Etats-Unis.

INDICATEURS ALTERNATIFS AU PIB: DE QUOI S'AGIT-IL?

La politique économique actuelle suppose que la croissance économique est indispensable si une société ne veut pas régresser. Dans ce contexte, la croissance économique est mesurée à l'indicateur du produit intérieur brut (PIB) et aux indicateurs qui en découlent. Au sein du monde universitaire, le caractère exhaustif et précis du PIB en tant qu'indicateur de prospérité est remis de plus en plus en question parce qu'il présente certaines lacunes: il passe sous silence les inégalités sociales existantes, ne tient pas compte des dégâts et destructions qu'engendre la croissance économique (ex. les accidents de la route qui requièrent soins médicaux et réparations des véhicules, dégradation avancée de l'environnement) et ne tient pas compte des éléments indispensables qui contribuent au bien-être (ex. temps libres, bénévolat et travail ménager non rémunéré). Nous en voulons pour preuve la littérature scientifique de plus en plus nombreuse qui préconise des corrections du PIB et des indicateurs alternatifs au PIB.

Grosso modo, on peut dire qu'il existe trois catégories d'indicateurs alternatifs au PIB. Une première catégorie reprend les indicateurs de prospérité complémentaires destinés à compléter le PIB (p. ex. l'empreinte écologique⁷ et le Human Development Index - *Indice de développement humain*⁸). Une deuxième catégorie comprend les indicateurs corrigés qui apportent des corrections au PIB par différents biais (p. ex. le Genuine Progress Indicator - *Indicateur de progrès véritable*⁹ et l'ISEW (Index of Sustainable Economic Welfare - *Indice de bien-être économique durable*¹⁰). Une troisième catégorie reprend les indicateurs transformés qui utilisent, au lieu de valeurs pécuniaires (comme le PIB), des valeurs humaines et naturelles comme variables centrales pour mesurer la prospérité sociale (p. ex. Macro-Economische Verkenning MEV+ - *Projections macroéconomiques*¹¹).

⁷ L'empreinte écologique mesure la marge dont un individu ou une population (ville, pays) a besoin pour maintenir ses habitudes de consommation ou son mode de vie.

⁸ Le Human Development Index est la moyenne de trois indicateurs: le PIB par habitant, l'espérance de vie à la naissance, le niveau de formation.

⁹ Le Genuine Progress Indicator ajoute à la consommation du ménage différentes contributions à la "vraie" richesse et au bien-être (comme le bénévolat et le travail ménager). On déduit ensuite une valeur estimée de la "richesse perdue", d'ordre naturel, d'une part (atteinte à la couche d'ozone, autres dommages environnementaux, destruction de ressources naturelles non remplaçables) et d'ordre social, d'autre part (coût social du chômage, criminalité, accidents de la route, augmentation de l'inégalité).

¹⁰ Le calcul de l'ISEW repose sur les dépenses totales de consommation. Ce montant est ensuite adapté en différentes étapes pour prendre notamment en compte les effets de la pollution, l'utilisation de ressources naturelles épuisables, les effets néfastes d'une distribution inéquitable des revenus et la valeur du travail ménager non rémunéré.

¹¹ MEV+ décrit le bien-être général, et plus précisément, la composante sociale et la composante écologique de celui-ci. La composante sociale comporte trois domaines: primo, les conditions de vie classiques dont la santé, l'alimentation, l'enseignement, le logement, l'habillement, les loisirs, la sécurité sociale, l'emploi et le revenu (pour lesquels des indicateurs sont disponibles); secundo, les conditions comme la sollicitude, les soins, la sécurité et la satisfaction (pour lesquels il existe encore peu d'indicateurs); tertio, les droits civils et culturels de l'homme et le degré de démocratie (pour lesquels des indicateurs sont disponibles). La composante écologique comprend deux domaines: en premier lieu, les catégories de réserves comme l'eau, l'air, la terre, l'énergie et la biodiversité et, en second lieu, les catégories de dégradation de l'environnement comme les changements climatiques, l'acidification, l'ozone troposphérique, les fines particules, la pollution du sol et les nuisances sonores.

Aux Pays-Bas, les quatre bureaux du plan¹² et le "Centraal Bureau voor de Statistiek" (CBS - Bureau central des statistiques) planchent en ce moment sur l'élaboration d'un moniteur de la durabilité pour le compte du gouvernement. Le moniteur de la durabilité serait publié pour la première fois à la fin de cette année et se composerait d'un set de 16 indicateurs-clés destiné à décrire les évolutions dans différents domaines (économique, social, capital naturel et humain) et de préférence aussi les relations entre ces domaines. La publication annuelle du moniteur de la durabilité démontrerait, année après année, la situation des Pays-Bas en matière de durabilité et de prospérité.

En France, le président Sarkozy a annoncé son intention d'œuvrer à une définition plus large de la prospérité sociale que via le seul calcul du PIB. Dans la semaine du 11 janvier 2008, M. Sarkozy a annoncé avoir chargé les économistes et lauréats du prix Nobel Amartya Sen (Inde) et Stiglitz (Amérique) de développer un modèle à cette fin.

UTILITÉ ET NÉCESSITÉ D'INDICATEURS ALTERNATIFS AU PIB

Les économistes présents s'accordent à dire que le PIB comme indicateur de prospérité ne suffit pas et que, par conséquent, des indicateurs alternatifs au PIB doivent être développés pour mesurer l'évolution de la prospérité sociale.

Messieurs van de Ven (CBS aux Pays-Bas), Paredis (Centrum voor Duurzame Ontwikkeling et Centre pour le développement durable - de l'université de Gand en Belgique) et Slotwijk ('Centraal Planbureau' - Bureau central du plan - aux Pays-Bas) estiment que des indicateurs alternatifs au PIB sont précieux parce qu'ils peuvent donner une meilleure idée des lacunes de l'économie de croissance et remplir une fonction importante d'information et d'éducation. Ces indicateurs alternatifs sont sans valeur à leurs yeux s'ils ne sont pas utilisés par la politique et s'ils n'ont pas une large portée sociale.

Selon Peter van de Ven, un vaste débat social s'impose pour peser le pour et le contre des différents indicateurs et pour donner une importance accrue à d'autres indicateurs que le PIB. Il estime que des indicateurs alternatifs au PIB sont surtout illustratifs et remplissent une fonction de signal importante. Selon lui, ces indicateurs ne peuvent pas encore être incorporés dans les statistiques officielles parce qu'ils contiennent encore trop d'incertitudes, reposent sur des suppositions, des éléments normatifs, etc.

Erik Paredis trouve que l'on ne peut pas accorder trop d'importance aux indicateurs alternatifs au PIB. Selon lui, il est naïf de penser que de nouveaux indicateurs changeront automatiquement la politique: ce n'est pas parce que vous mesurez quelque chose d'autre que vous allez aussi changer votre façon de procéder. Toute politique, dit-il, consiste à peser les intérêts en permanence et à forger des coalitions et l'on se focalisera donc toujours sur des indicateurs qui servent les intérêts respectifs. Selon M. Paredis, de nouveaux indicateurs n'ont une chance d'influencer la politique que s'ils sont mis sur la place publique. Selon lui, puisque dans le contexte actuel, il est peu probable que de nouveaux indicateurs soient discutés au niveau politique, c'est aux organisations sociales (dont les organes consultatifs) de le faire sur une base régulière.

¹² Il s'agit des bureaux suivants: Centraal Planbureau (CPB - Bureau central du plan), Sociaal en Cultureel Planbureau (SCP - Bureau du plan social et culturel), Milieu- en Natuur Planbureau (MNP - l'agence néerlandaise d'évaluation de l'environnement) et Ruimtelijk Planbureau (RPB - Bureau du plan en matière d'aménagement du territoire).

La question de savoir s'il faudrait tendre vers un indicateur agrégé comme alternative au PIB ou un set d'indicateurs alternatifs au PIB est restée sans réponse. Il a toutefois été souligné qu'agrégé équivaut à abstraire et, partant, à perdre des informations et que cela requiert une pondération, ce qui n'est pas une tâche pour des statisticiens, mais pour des responsables politiques.

REEMPLACER OU COMPLÉTER LE PIB ?

A la question de savoir s'il y a lieu de remplacer ou de compléter le PIB, les économistes présents ont exprimé des avis divergents.

Jeroen van den Bergh (Universitat Autònoma de Barcelona, université libre d'Amsterdam) trouve que le PIB doit être remplacé. Selon lui, l'élimination du PIB du set d'indicateurs macroéconomiques est rationnelle et possible. Selon lui, préconiser cette élimination permet de libérer la voie vers une politique économique qui s'oriente davantage vers le bien-être et non vers la supposition que la croissance du PIB est nécessaire et suffisante au bien-être.

Arnold Heertje (professeur émérite de l'université d'Amsterdam) estime en revanche qu'il vaut mieux conserver le PIB et donc ne pas le remplacer à condition de dire honnêtement que cet indicateur ne mesure qu'une partie de la prospérité sociale.

Bob Goudzwaard (UvA) rappelle que le PIB ne mesure que ce que nous créons et pas ce à quoi nous renonçons pour ce faire (p. ex. ce que l'on sacrifie de l'environnement lorsque l'on aménage une nouvelle route) et met en garde contre le risque, à plus long terme, de saper l'évolution vers une économie durable.

LE PLUS POSSIBLE DE CROISSANCE ÉCONOMIQUE

Les économistes présents s'accordent à dire que le PIB dirige trop la politique économique actuelle. Ils déplorent que cette politique repose encore toujours sur la conception que la croissance économique mesurée à l'aide du PIB doit être la plus élevée possible. Ils constatent avec regret qu'à ce jour, il est tabou de mettre en doute l'utilité et la nécessité d'une croissance économique matérielle plus poussée, surtout dans les pays riches. La pensée prédominante est que "la croissance est indispensable", une pensée qualifiée de vision étroite¹³ et qui, selon eux, doit être considérée comme dépassée. Le tout est de savoir quelle sorte de croissance nous voulons (une croissance dans le domaine social p. ex.), disent-ils, et non de savoir si nous voulons une croissance ou pas. Pour l'instant, l'idée prédominante en matière de durabilité, est d'avoir une croissance économique la plus vigoureuse possible, assortie d'un peu de durabilité. Or, selon eux, c'est une mauvaise approche; en d'autres termes, à leurs yeux, ce devrait être l'inverse. Nous devrions examiner comment préserver une situation durable puis seulement voir quelle croissance économique est possible à cet égard.

Les économistes présents pensent tous que la conversion vers une économie durable et solidaire concerne l'ensemble de la société. Ils soulignent que les mesures qui devraient être prises, idéalement, pour parvenir à une économie durable et solidaire existent et sont connues, mais ils regrettent au plus haut point l'absence de volonté politique et/ou de pouvoir politique d'appliquer ces mesures.

¹³ Il s'agit de la vision selon laquelle la croissance doit être réalisée avant de pouvoir réaliser d'autres objectifs.

Ils se demandent si les citoyens seront disposés à renoncer à la croissance actuelle de la production au profit des conditions de vie des générations futures. Selon Bob Goudzwaard, l'adage sera que nous devons croître davantage pour mieux protéger l'environnement alors que c'est précisément en intensifiant la croissance que l'on aggrave les problèmes environnementaux.

POINT DE VUE DES RESPONSABLES POLITIQUES

Les responsables politiques présents¹⁴ trouvent que, de façon générale, ils reçoivent suffisamment de données pour parvenir à de bons équilibres politiques en matière de durabilité et de solidarité, mais précisent que des indicateurs peuvent certainement aider à déterminer plus précisément le cap vers une société durable. Ils reconnaissent unanimement que l'objectif unilatéral d'augmenter le PIB ne peut être le but ultime de la politique économique.

Les responsables politiques présents sont conscients de la gravité des problèmes sociaux et écologiques actuels et soulignent la nécessité d'une politique environnementale efficace induite par une urgence vivement ressentie et en vue d'une solidarité entre riches et pauvres.

Ils reconnaissent que les autorités ont un rôle majeur à jouer et trouvent que des mesures drastiques doivent être prises d'urgence pour convertir la croissance économique actuelle en une croissance durable et solidaire, mais ne proposent pas eux-mêmes de mesures politiques concrètes. Selon eux, l'accord politique (Plan d'action de Bali) conclu à la conférence sur les changements climatiques de Bali (3-14 décembre 2007) et les propositions législatives de la Commission européenne du 23 janvier 2008 (le paquet climat-énergie) peuvent être la clé d'une économie durable et solidaire.

Même en l'absence de mesures politiques concrètes, il est frappant d'entendre les responsables politiques présents déclarer que l'évolution de l'économie actuelle vers une économie plus durable et solidaire peut prévaloir sur le maintien ou la croissance du revenu national existant, ou, en d'autres termes que les mesures de conversion indispensables peuvent être prises au détriment du revenu national.

POINT DE VUE DES TRAVAILLEURS

Dans le milieu syndical, la discussion sur la problématique de la croissance est très actuelle, mais aussi très complexe parce qu'il règne un sentiment de réticence aux efforts à fournir et parce que cette problématique peut de moins en moins être traitée au niveau national en raison du processus de mondialisation.

Du côté des travailleurs, on estime, en ce qui concerne la croissance économique, qu'il convient d'établir une nette distinction entre une croissance qualitative et une croissance quantitative.

Les représentants syndicaux trouvent qu'une attention accrue doit être accordée aux effets positifs d'un ralentissement de la croissance économique (p. ex. la durabilité, l'amélioration du bien-être, un milieu de vie plus agréable et de meilleures conditions de travail), mais ils sont conscients que ces effets ne peuvent pas, ou difficilement, être exprimés en chiffres. Selon eux, il est important de

¹⁴ Deux parlementaires, à savoir Femke Halsema, présidente du groupe GroenLinks et Diederik Samsom du PvdA.

nuancer le PIB et de discuter de l'utilité et de la nécessité d'une croissance économique. Ils s'accordent à dire que le concept de croissance économique, et plus particulièrement l'indicateur du PIB, doit être étoffé sans quoi on risque d'envoyer à la population des signaux politiques erronés.

Du côté des syndicats, on déplore que la discussion s'enlise autour de la question de savoir si l'indicateur actuel (PIB) est bon ou mauvais et/ou s'il faut le remplacer ou le compléter, ou encore s'il peut être maintenu dans sa forme actuelle. Afin d'assurer la transition vers une économie durable et solidaire et d'intégrer l'ensemble de la société dans la nouvelle évolution souhaitée, les syndicats estiment indispensable la présence d'organisations puissantes comme les organisations représentatives des travailleurs et des employeurs qui puissent veiller à ce que cette transition se déroule sans heurt.

Les représentants des travailleurs constatent avec plaisir que tout le monde a compris qu'il est grand temps d'œuvrer à la situation écologique de notre planète mais déplorent qu'à ce jour, nous ne faisons pas grand-chose de plus qu'énumérer les problèmes écologiques et chercher un consensus sur la manière d'en évaluer la gravité.

Selon eux, de bonnes conditions de travail ne peuvent être garanties si la situation écologique du domaine ne le permet pas. A leurs yeux, une discussion fondamentale s'impose sur la manière de garantir aussi de bonnes conditions de travail d'un point de vue technico-environnemental et écologique.

Enfin, les syndicats soulignent qu'ils veillent à ce que les intérêts qu'ils défendent respectent le plus possible les efforts de durabilité.

POINT DE VUE DES EMPLOYEURS

Selon les représentants des employeurs, il est trop simpliste de supposer que l'on augmentera le bonheur et le bien-être en visant moins de prospérité économique. A leurs yeux, c'est précisément grâce à notre système économique productif que de plus en plus de personnes ont la possibilité d'appliquer l'échange "moins de prospérité pour plus de bien-être".

Du côté patronal, on estime qu'il serait déraisonnable d'abandonner sans plus le système actuel de progrès économique et de croissance. A leurs yeux, l'économie "de la débrouille" ne serait pas destinée à une longue vie. On ne peut maintenir la prospérité sans faire en sorte qu'elle puisse continuer de croître, disent-ils. Que cette prospérité continue effectivement de croître est une autre question mais l'on ne peut pas contrer les efforts d'amélioration. Selon les représentants des employeurs, réduire le nombre d'entreprises et l'entrepreneuriat ne signifie pas pour autant que davantage de moyens seront libérés pour le bien-être ou le bonheur, au contraire.

Du côté patronal, on est conscient que les problèmes sociaux et écologiques actuels (inégalité croissante entre les revenus au niveau mondial, effet de serre, diminution accélérée de la biodiversité, réchauffement de la terre,...) sont tellement graves qu'ils requièrent d'urgence de profonds changements dans l'économie, mais l'on doute qu'on puisse le faire sur la base d'un contrat social.

Les représentants des employeurs veulent collaborer à la transformation de l'économie en une économie durable et solidaire à condition qu'un plan judicieux soit d'abord élaboré à cette fin. Ils ne s'estiment pas en mesure, ni les partenaires sociaux en général, d'élaborer un tel plan, et certainement pas de réussir à l'imposer. Selon eux, les partenaires sociaux peuvent en revanche jouer un rôle majeur lorsqu'il s'agit de rendre compréhensibles et acceptables les mesures et actions sévères mais indispensables en vue de protéger non seulement la prospérité mais aussi le bien-être de la population.

Les évolutions technologiques, le changement de comportement et la fiscalité verte sont, selon les représentants des employeurs, autant d'exemples de pas dans la bonne direction. Ils pensent toutefois que les changements ne sont possibles que s'ils sont appliqués sur toute la ligne, en d'autres termes, si l'on arrive à une situation équitable pour tout le monde, sans quoi ceux qui jouent un rôle pionnier se lèsent eux-mêmes.

Michèle Pans
(mipa@ccecrb.fgov.be)

DÉCLARATION DE TILBURG

En mars 2008, les organisateurs de la conférence "Een comfortabele waarheid. Groei naar een duurzame en solidaire economie" (Une vérité confortable. Progresser vers une économie durable et solidaire) ont rédigé la Déclaration de Tilburg, dans laquelle ils sollicitent une modification radicale de nos économies. Ce changement de cap aura un impact majeur, en relativement peu de temps, sur nos modes de production, de commerce, de création de richesses et de consommation¹.

La Déclaration de Tilburg se concentre sur six domaines d'action.

Un domaine d'action socioculturel: la population doit être informée par les médias, les décideurs politiques et le monde éducatif que l'ère de la croissance ininterrompue de la consommation matérielle et de l'augmentation continue des investissements physiques est révolue.

Un domaine d'action structurel: la modération indispensable de la consommation matérielle des entreprises et des ménages impliquera inévitablement une limitation des revenus des particuliers et des entreprises. La marge financière qui en résultera devrait servir prioritairement les objectifs suivants: a) le renforcement des investissements dans la préservation de l'environnement et des ressources humaines et naturelles ; b) la redistribution mondiale des richesses ; c) la réduction progressive des investissements et des modèles de consommation et de production non durables. Dans le même temps, il y aura une recrudescence du temps libre et des emplois orientés vers le développement et le maintien d'une production et d'une consommation durables et solidaires ainsi que vers les soins et le déploiement culturel.

Un domaine d'action institutionnel: il convient de mettre sur pied un organe de concertation permanente sur la soutenabilité et la solidarité entre les principaux acteurs de la société pour accompagner, et si nécessaire prendre en charge, la réforme de l'économie

Un domaine d'action relatif à la modération des revenus: il est souhaitable de tendre vers un plafonnement des revenus nets, par la concertation et si nécessaire par la réglementation.

Un domaine d'action fiscal: le régime d'imposition doit être réformé de manière à épargner le travail, les formes d'énergie durables et les économies environnementales et à taxer davantage les modes de production et de consommation intensifs en énergie et nuisibles pour l'homme et l'environnement. Cette réforme fiscale a pour objectif d'inciter la société à investir davantage dans des technologies respectueuses de l'être humain et éco-efficaces, avec pour résultat potentiel la création d'emplois supplémentaires.

Un domaine d'action relatif aux normes de produit: les autorités devraient développer des normes de produit globales en attachant une attention particulière aux aspects sanitaires et à l'exploitation la plus efficace possible des ressources humaines et naturelles.

¹ La Déclaration de Tilburg constitue le fondement de la déclaration finale de la "Conférence sur la décroissance économique pour la soutenabilité écologique et l'équité sociale" qui se tenue les 18 et 19 avril 2008 à Paris. (<http://events.it-sudparis.eu/degrowthconference/index.php>)

Dans le cadre de sa collaboration avec les membres cooptés du Conseil, le secrétariat du CCE est allé à la rencontre d'Isabelle Cassiers, professeur au Département des Sciences Economiques de l'UCL et chercheur qualifié du Fonds National de la Recherche Scientifique. Les deux principaux domaines de recherche du Professeur Cassiers sont l'histoire économique contemporaine et les indicateurs économiques, de bien-être et de développement durable. Depuis septembre 2006, elle dirige également un séminaire de recherche interdisciplinaire sur le thème *Redefining Prosperity*.

UNE INVERSION DE TENDANCE

Le secrétariat du CCE : L'État providence, institué après la deuxième guerre mondiale, reposait sur un accord de solidarité sociale : un compromis entre travail et capital qui portait, d'une part, sur la gestion de la croissance économique dans le sens d'un partage équitable des richesses produites et qui, d'autre part, en quelque sorte, actait la primauté du politique sur l'économique. Votre thèse de doctorat s'intitulait « Croissance, crise et régulation en économie ouverte : la Belgique entre les deux guerres »¹. Durant cette période, était-ce l'inverse : l'économique avait-elle la primauté sur le politique ?

Isabelle Cassiers : *En amont de votre question, se pose celle de la séparation de l'économie et du politique. Lorsqu'on affirme que l'économie a la primauté sur le politique, on suppose implicitement que l'économie existe en soi, abstraction faite de toute composante politique. Or il me semble de plus en plus important de percevoir que l'économie est, par essence, politique. Autrement dit, l'économie pur n'existe pas : il comporte toujours du politique ; il est même structuré par des rapports de pouvoir. Cette vision des choses peut sembler décalée, ou démodée, parce que le discours dominant soutient implicitement le contraire, comme si l'économie existait en soi, hors des rapports sociaux, avec ses lois propres immuables dans le temps et dans l'espace. L'ordre économique institué après la deuxième guerre mondiale est une configuration des mécanismes économiques décidée politiquement ; ce qui prévalait avant la guerre en est une autre, tout aussi politique. Entre les deux, il y a une modification dans la répartition du pouvoir, dans les rapports de force entre travail et capital d'une part, entre nations d'autre part. La montée en force des organisations de travailleurs, les rééquilibrages internationaux conduisent à la mise en place d'institutions telles que la sécurité sociale ou le système monétaire international de Bretton Woods, qui organisent une intervention des pouvoirs publics dans divers champs. On ne peut pas dire pour autant qu'avant la guerre, ou même au 19^{ème} siècle, l'économie primait sur le politique : c'est par la loi – c'est à dire par du politique - que la classe ouvrière était initialement muselée. De même, les réformes entreprises depuis les années 1980 – libéralisation des marchés, flexibilité, libre-échange - sont des mesures politiques qui modifient en profondeur les règles de la production et des échanges. De telles mesures ont pu être prises en raison de l'affaiblissement simultané du mouvement syndical et des frontières nationales. Ce qui prévaut aujourd'hui n'est pas de l'économie pur, c'est une autre vision politique de l'économie.*

La concertation sociale, la sécurité sociale, l'extension des biens collectifs et les politiques économiques de soutien de la demande ont contribué, pendant 25 ans, à nourrir et à stabiliser une croissance vigoureuse et à étendre les mécanismes de la solidarité sociale. La crise économique des années 1970 a mis les Etats providence sous pression. Les « redressements » des années 1980 ont été opérés dans un contexte politique, idéologique et doctrinal en nette rupture par rapport aux

¹ Bruxelles, De Boeck Université, 1989, 272 p.

compromis sociaux antérieurs. Dans quelle mesure cette rupture signe-t-elle un « simple » retour à la logique à l'œuvre en Belgique entre les deux guerres ?

I.C. : Il n'y a jamais de simple retour à une situation historique passée. La situation en 2008 est profondément différente de celle de l'entre-deux-guerres, simplement parce que beaucoup de données ont changé. Ne serait-ce que la globalisation, la mobilité des personnes, le niveau de vie matériel incomparable etc. Toutefois la rupture du contexte politique et doctrinal des années 1980 est incontestable et donne sur certains points l'impression d'un retour du balancier. Le pouvoir syndical régresse, plusieurs des mécanismes institutionnels construits après la guerre sont remis en question, tant au sein des nations (certains aspects de la protection sociale ou de la sécurité sociale) qu'au niveau international (régime de changes fixes, contrôle des mouvements de capitaux). C'est vrai que les Etats providence sont mis sous pression, mais le niveau d'intermédiation de l'Etat (recettes et dépenses publiques en pourcentage du PNB par exemple) reste aujourd'hui incomparablement plus élevé que dans l'entre-deux-guerres, ou même dans les années 1950 ou 1960. Ce qui peut apparaître comme désespérant pour certains groupes sociaux, comme les syndicats, c'est le mouvement de recul, l'inversion de la dynamique. La protection sociale est aujourd'hui beaucoup plus forte que dans les années trente, mais tandis qu'elle progressait alors, elle est aujourd'hui constamment soumise à des coups de boutoir. C'est sans doute la première fois dans l'histoire du mouvement ouvrier que la tendance s'inverse globalement.

NATION ET DÉMOCRATIE

Vous évoquez là une particularité belge ? Ou votre analyse déborde-t-elle de ce cadre ?

I.C. : Je crois que cette tendance est présente partout en Occident, même si la résistance à ce processus de démantèlement varie d'un pays à l'autre.

La « crise de l'État providence » comme disent d'aucuns a-t-elle partie liée avec les difficultés de nos démocraties, notamment confrontées à une érosion de leur souveraineté nationale, dans un monde où se resserrent les contraintes économiques et qui se cherche encore en vain de nouvelles formes de gouvernances supranationales ?

I.C. : Il me semble qu'il ne faut pas confondre érosion de la souveraineté nationale et affaiblissement de l'exercice démocratique. La globalisation affaiblit le pouvoir des Etats nations, c'est vrai. La mobilité des capitaux, la masse inédite de ceux-ci, l'instantané des décisions financières réduisent le pouvoir des autorités nationales. Mais rien n'empêche théoriquement qu'un contrôle démocratique se construise à un niveau supranational – à l'échelle européenne par exemple. Soulignons au passage que l'accroissement de la mobilité des capitaux, qui réduit la souveraineté nationale, ne tombe pas du ciel : ce sont des décisions politiques qui l'ont rendue possible. Supposons que l'on veuille aujourd'hui asseoir un pouvoir démocratique au niveau supranational : certains considèrent cela comme un objectif inaccessible. Mais regardez les réalisations de la génération de l'immédiat après-guerre : elle a mis sur pied en quelques années la sécurité sociale, la concertation sociale, un système monétaire international, les droits de l'homme, l'ONU et bien d'autres grandes institutions. Pourquoi ? C'est l'expérience traumatisante de la guerre qui a accéléré une réaction à des changements qui se manifestaient progressivement depuis le début du 19^{ème} siècle : déclin de la Grande-Bretagne et affirmation de la puissance américaine, forte croissance du mouvement syndical et revendications sociales, transformation des techniques de production etc. Les décisions prises en 1944-1945 ont servi de catalyseur à ces évolutions et les ont rendues cohérentes entre elles.

Le même type de réaction est-il possible aujourd'hui ?

I.C. : *La perte d'hégémonie des Etats-Unis au profit de la Chine, l'instabilité du système monétaire et financier, les tensions géopolitiques, le caractère non durable de la croissance sont autant de signes que, comme dans les années trente, les équilibres antérieurs sont définitivement rompus. De même que la guerre avait accéléré les changements antérieurs, il est possible que la crise climatique – qui ne peut être résolue qu'à l'échelle supranationale - soit le prochain catalyseur. Donc, bien que les transformations de notre environnement global soient inquiétantes, on peut aussi y voir l'opportunité de dépasser les limites d'une démocratie exercée au niveau national.*

LE SPECTRE DE LA « DISSOCIÉTÉ »

Et quid de l'hégémonie grandissante du discours qui tend à rendre peu à peu inacceptable l'idée qu'il existe des logiques collectives qui imposent des réponses de même niveau, discours qui laissent ainsi l'individu de plus en plus seul face aux aléas de l'existence ?

I.C. : *La vision selon laquelle l'Etat providence est en crise est en effet considérablement renforcée par la doctrine néolibérale qui jette le discrédit sur les formes antérieures d'intervention publique. L'Etat providence voit sa légitimité affaiblie par l'omniprésence d'un discours qui, depuis trente ans, le présente comme intenable. Ce discours contribue à provoquer le processus qu'il dénonce : à force de proclamer que l'Etat providence est en crise et que ses formes d'intervention sont contre-productives, on dresse la population contre le financement des pouvoirs publics et on la pousse vers une couverture privée des risques autrefois pris en charge par la collectivité. On génère ainsi une société plus individualiste et plus dépendante du marché. Dans ce contexte, les sociaux-démocrates eux-mêmes ont proposé que l'Etat providence soit remplacé par un Etat social actif. Dans un livre qu'un collectif de chercheurs a consacré à ce thème², nous avons défendu l'idée que l'Etat social actif n'est plus porteur des valeurs de solidarité sociale qui avaient donné naissance à l'Etat providence ; qu'il est au contraire symptomatique d'un changement de paradigme. Nous entrons ainsi progressivement dans ce que l'économiste français Jacques Généreux appelle la « dissociété »³ : une société dont le discours et le fonctionnement poussent les individus à nouer entre eux des rapports de type marchand, sur le mode de la concurrence, plutôt que des liens solidaires, fondés sur la confiance mutuelle. Cela dit, s'il est indéniable que certaines formes d'intervention publique héritées du passé, et certains comportements, doivent être modifiés et adaptés au temps présent, il est aussi intéressant de relever certaines contradictions de la doctrine de laisser faire. Ainsi, tout en criant haro sur l'Etat providence, les banques centrales - donc les autorités publiques - volent actuellement au secours du système bancaire et financier lorsque celui-ci menace de s'écrouler comme un château de cartes et y injectent des milliards de dollars, record historique d'intervention publique en la matière. La « Providence » a peut-être simplement changé de camp...*

En 2000, vous avez été la cheville ouvrière d'un vaste colloque organisé par l'Institut de Recherches Economiques et Sociales (IRES) de l'Université catholique de Louvain. Au cours de cette manifestation, de nombreux chercheurs de l'UCL, de l'ULB et des facultés de Namur, ainsi que des hauts fonctionnaires de l'Emploi et du Travail, des Finances, du Conseil central de l'économie, du Bureau du Plan... ont tenté de faire le bilan du demi-siècle alors écoulé d'évolution de l'économie belge. De

² Pascale Vielle, Philippe Pochet et Isabelle Cassiers (dir.) : *L'Etat social actif : vers un changement de paradigme ?* PIE - Peter Lang, 2005, 357 p. Voir aussi Isabelle Cassiers « De l'Etat providence à l'Etat social actif : quelles mutations sous-jacentes ? » *Regards économiques*, novembre 2005 n°36, <http://regards.ires.ucl.ac.be/>.

³ Jacques Généreux, *La dissociété*, Paris, Seuil, 2006

répondre en somme à la question : « que nous est-il arrivé ? »⁴. Vous estimiez à l'époque que le demi-siècle écoulé pouvait faire l'objet de lectures différentes. Que l'on pouvait le voir comme un parcours durant lequel la Belgique, élève docile de l'Europe, était devenue une coquille vide en vendant son âme. Mais que l'on pouvait aussi - et avec autant de pertinence - percevoir ces cinquante années comme un modèle de débrouillardise de la part d'une petite économie ouverte ballottée par les bouleversements du monde. Dix ans plus tard, ce regard pluriel, ambivalent est-il toujours le vôtre ?

I.C. : *Oui, sur le passé de la Belgique, je serais tentée de maintenir ce regard ouvert. Mais les huit années écoulées depuis ce colloque et en particulier la dernière font légèrement pencher la balance du côté de la « coquille vide ». Qui oserait proclamer, dans la crise politique récente – ou dans la fragilité de sa résolution – que nous sommes un modèle de débrouillardise ? Nous sommes plutôt confrontés à notre impossibilité de prendre collégialement les décisions qui nous feraient avancer face aux bouleversements du monde.*

LA NOUVELLE BÉANCE DES POSSIBLES

Toujours en marge de ce colloque, vous suggériez alors qu'il n'y a pas *une* vérité historique intangible, mais des interprétations subjectives des itinéraires révolus, chacun de ces décryptages spécifiques étant étroitement dépendant de la place d'où parle l'observateur concerné. « Ainsi progresse peut-être, confiez-vous au quotidien *Le Soir*, l'idée que plusieurs chemins demeurent concevables et que, à ce titre, le citoyen peut refuser qu'un trajet lui soit dicté (...) au nom de la nécessité économique : les nouveaux rails ne sont peut-être pas encore tous posés, le champ des possibles est peut-être encore ouvert et le moment est sans doute favorable à de nouveaux choix de société. »⁵. Cette béance du champ des possibles vous paraît-elle aujourd'hui toujours la même ?

I.C. : *Votre expression « béance du champ des possibles » désigne très bien une posture tant épistémologique que politique que je tente de faire mienne. Sur le plan épistémologique, c'est considérer le présent comme une des multiples configurations que les événements historiques rendaient possibles : nous ne sommes pas déterminés, ni individuellement, ni collectivement. Si le champ des possibles est toujours ouvert, si rien ne s'impose jamais tout à fait par soi-même, il reste toujours un espace de liberté pour l'action individuelle ou collective. D'où l'importance des utopies qui imaginent d'autres aboutissements possibles, plus conformes à nos désirs. Une partie du discours dominant tend à invalider la pertinence - scientifique, politique - de toute alternative au présent. Je trouve cela très pernicieux. C'est une négation de la liberté de l'être. Un peu comme un thérapeute qui traiterait de pathologique le désir de son patient de changer de thérapeute. C'est un asservissement de la pensée ou du psychisme.*

Pour autant, cette béance du champ du possible : s'est-elle agrandie ou s'est-elle resserrée ?

I.C. : *Cette béance n'est évidemment plus la même ; elle a changé depuis dix ans. Certaines portes se sont fermées. Nous avons déjà évoqué deux contraintes majeures : le défi climatique et environnemental d'une part, le danger d'une crise monétaire et financière systémique d'autre part. Mais ces états d'urgence ouvrent peut-être de nouvelles portes. On prend aujourd'hui des décisions impensables il y a dix ans. Les propositions législatives déposées le 23 janvier dernier par la Commission européenne, le fameux « Paquet Energie/Climat » sur lequel travaille actuellement le Conseil central de l'économie, témoignent d'une prise de conscience collective de la gravité de la*

⁴ "Que nous est-il arrivé ? Un demi-siècle d'évolution de l'économie belge" sous la direction d'Isabelle Cassiers, *Reflets et Perspectives de la Vie économique*, XXXIX, 1, 2000.

⁵ *Le Soir*, 4 mars 2000.

situation et de l'émergence d'une volonté d'y répondre. Reste à voir, évidemment, de quelle manière ces propositions seront concrétisées. . .

DES ÉVIDENCES INCONTESTABLES

Vous reconnaissez-vous dans l'expression « développement durable » ?

I.C. : *Je ne m'en ferais pas le porte-drapeau, mais je ne fustige pas non plus le concept. La définition qu'en avait donné Gro Harlem Brundtland en 1987 était très ouverte : « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ». La question est évidemment de savoir comment on définit les besoins du présent. Le terme de développement durable est aujourd'hui galvaudé car il est utilisé de diverses manières, allant d'une croissance économique maximale, juste révisée aux entournures pour limiter son empreinte écologique, à une remise en cause plus radicale du modèle de développement occidental. J'ai bien aimé une inquiétude d'Isabelle Stengers qui se demandait : « que nous est-il arrivé pour qu'il faille ajouter le mot durable au mot développement ? » On a donc pu penser le développement comme du non durable. . . C'est sans doute la raison pour laquelle les partisans de la décroissance rejettent aussi le concept même de développement, qu'il soit durable ou non. Personnellement, je trouve que le concept mérite attention, car il permet de remettre l'accent sur les finalités du développement plutôt que sur la croissance pour la croissance.*

Marc Poncelet, sociologue du développement à l'Institut des sciences humaines et sociales de l'Université de Liège rappelle que le concept de développement durable s'est imposé à la charnière des années '80 et '90 dans une conjoncture précise : contestations écologistes devenant politiquement significatives, mise en cause du développement lui-même comme matrice universelle du progrès des sociétés et disparition de toute hypothèque ou hypothèse socialiste. Voyez-vous l'un ou l'autre rapport de cause à effet dans ces concomitances⁶ ?

I.C. : *La chute du mur de Berlin puis l'effondrement de l'URSS ont fait taire pour un temps les opposants au modèle de développement capitaliste. C'est peut-être pour cette raison que le concept de développement durable intègre davantage la critique écologiste du système que sa critique politique. Les théories de la dépendance ou de l'échange inégal - Celso FURTADO, Arghiri EMMANUEL - , qui s'étaient construites dans les années 1960 et 1970 pour contester la possibilité pour le Sud de suivre le modèle du Nord, ont été battues en brèche, à l'époque que vous citez, par le revirement néo-libéral et le triomphe d'un cadre de politique du développement connu sous le nom de « consensus de Washington ». La mise en cause du modèle de développement occidental survient plus tard, me semble-t-il, au tournant du siècle, avec notamment le courant de la décroissance.*

Pourriez-vous, le cas échéant, esquisser la société durable vers laquelle nous devrions idéalement tendre ?

I.C. : *Cette question me met mal à l'aise, comme si elle faisait implicitement référence à une prétendue supériorité de l'expert dans la définition des normes. Une telle question – la société vers laquelle nous devrions tendre – est à soumettre au débat démocratique. J'ai bien mon idée sur la société vers laquelle j'aimerais que nous tendions, mais ma voix n'a pas plus de poids que celle de tout autre citoyen. Je ne pense pas qu'une économiste – puisque c'est en cette qualité que vous m'interrogez – soit habilitée à proposer une réponse par nature normative. Le scientifique, pas plus*

⁶ « Les nouveaux mots du pouvoir – Abécédaire critique », ouvrage collectif dirigé par Pascal Durand, Editions ADEN, Bruxelles, 2007, 461 pages. Pages 153 et ss.

que le technocrate ou tout autre « expert », ne peut faire état d'un quelconque savoir supérieur pour définir nos normes. Tout juste peut-il offrir des balises. Le rôle des scientifiques peut être de dire aux citoyens et aux gouvernants : ceci est durable, ceci ne l'est pas. À cet égard, on peut énoncer quelques évidences scientifiques difficilement contestables. A titre d'exemple, un développement durable devra reconsidérer notre hyper mobilité, pourtant valorisée par le discours dominant. Et la quantité de matières produites et consommées, constamment stimulée par la publicité. Tout comme l'impact de celles-ci, et des conditions de travail, sur la santé. Au-delà de ces évidences, l'intellectuel peut vouloir attirer l'attention de ses concitoyens sur des éléments déjà plus normatifs : le scandale d'un monde profondément inégalitaire, le potentiel de violence qu'il comporte, la « dissociété » à laquelle conduisent la domination d'une logique de profit et la compétition grandissante entre individus isolés, etc.

REDÉFINIR LA PROSPÉRITÉ

Les économistes ne peuvent-ils pas néanmoins livrer une contribution capitale à ce débat démocratique en présentant aux citoyens et à leurs responsables politiques une palette de scénarios réalistes et cohérents entre lesquels choisir ?

I.C. : Je crains que la démarche soit réductrice. Nous sommes peut-être à un tournant de civilisation qui suppose des remises en question en profondeur. L'économiste standard raisonne spontanément à partir d'un modèle existant et trace des scénarios à court ou à moyen terme qui intègrent difficilement la possibilité de grands tournants, de ruptures. Ce n'est évidemment pas la meilleure façon de concevoir un nouveau modèle de société. Je crois que le tournant à venir est d'un tout autre ordre qu'un changement dans le régime de croissance et que, à ce titre, il fait appel à une réflexion nécessairement beaucoup plus vaste.

D'autres disciplines scientifiques semblent donc devoir être préalablement convoquées. Desquelles, de ces disciplines, la mise au point d'une stratégie de développement durable ne peut-elle faire... l'économie ?

I.C. : Une réflexion pluridisciplinaire me semble fondamentale. Le débat démocratique peut utilement se nourrir des réflexions des philosophes, des sociologues, des politologues, des historiens, des climatologues, des biologistes etc. Chacune de ces disciplines donne un éclairage particulier sur les manques du modèle dans lequel nous sommes et peut contribuer à baliser la sortie. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le groupe de recherche que j'ai lancé à l'UCL sur le thème « Redéfinir la prospérité » est d'emblée pluridisciplinaire. Economistes, philosophes, juristes, médecins y croisent leurs regards sur notre impasse collective et s'interrogent ensemble sur les possibilités de relever l'immense défi du 21ème siècle.

Quelle peut, dans cette optique être la valeur ajoutée du Conseil central de l'économie ?

I.C. : Le rôle d'une institution comme le Conseil central de l'économie peut être fondamental. Sa vocation est de mettre autour de la table des acteurs d'horizons différents pour les faire dialoguer sur les grandes questions économiques, et c'est bien de cela que nous avons besoin aujourd'hui. Il est important que le Conseil se saisisse des questions les plus urgentes pour notre société. Il s'agit donc de décloisonner les compétences. J'aimerais vous répondre à l'aide d'un exemple a contrario, du souvenir d'un débat au CCE. En 2003, le Professeur André Sapir est alors venu présenter au Conseil central le rapport d'un groupe de travail de haut niveau mis en place à la demande de Romano Prodi, alors Président de la Commission européenne. Cette brillante étude prospective,

intitulée An Agenda for a Growing Europe. Making the EU Economic System Deliver, avait à mes yeux un défaut : tandis qu'elle proposait les moyens de stimuler la croissance européenne, elle faisait totalement l'impasse sur la problématique environnementale. Interrogé sur cette lacune, André Sapir a fait valoir qu'il s'agissait là d'une problématique étrangère à celle pour laquelle il avait été consulté, que le mandat du groupe de travail se limitait à la question de savoir comment redynamiser l'économie européenne. Cinq ans plus tard, il me semble impensable de tenir ce type de raisonnement. Le décloisonnement des compétences est indispensable pour orienter nos sociétés vers un mode de production et de consommation soutenables. Or, pour y parvenir – j'en reviens à votre question - il faut un lieu où discuter, un lieu où débattre librement et de manière générale des questions socioéconomiques, y compris de la finalité de nos activités. La question du développement durable ne devrait pas être confinée à des institutions spécialisées dans l'examen de la problématique environnementale, isolée des autres questions de développement. Elle a beaucoup plus de chances de progresser si toutes les instances existantes s'en saisissent, car il s'agit d'un vrai débat de société. Pour cette raison, l'activité du CCE ne devrait pas, selon moi, se limiter à la problématique des salaires : elle devrait s'ouvrir à ces questions qui sont au cœur de l'organisation à venir de notre économie. Lorsque le Conseil a été créé, en 1948, l'objectif qui faisait consensus était la croissance économique, mesurée par le PIB. Il s'agissait donc d'organiser le partage des fruits de la croissance. Aujourd'hui, l'urgence est d'organiser ensemble la viabilité à long terme de notre activité. Nous devons, par exemple, trouver un consensus sur un indicateur alternatif au PIB, indicateur qui puisse prendre en compte la protection de la planète et la satisfaction de vie des citoyens. Ce débat est en cours à l'échelle internationale. Après la guerre, la Belgique avait été à l'avant-garde de la création institutionnelle, en mettant sur pied les organes de la concertation sociale. Pourquoi ne pourrait-elle pas le faire aujourd'hui encore ? Le Conseil central de l'économie pourrait être un lieu idéal pour la maturation d'un accord sur une redéfinition du développement et de l'indicateur qui servira de guide pour la politique économique et sociale. Cela pourrait être une opportunité pour les organisations de travailleurs.

« MÉTRO-BOULOT-DODO »

Vous avez mentionné tout à l'heure la création d'un groupe de recherche sur le thème « Redéfinir la prospérité ». Quelles articulations établissez-vous entre ce concept de prospérité et celui de développement durable ?

I.C. : Nous avons choisi de privilégier ce concept de prospérité parce qu'il nous semble plus ouvert, moins connoté que d'autres concepts dans le même champ. Celui de développement durable est aujourd'hui surtout utilisé dans sa composante environnementale. C'est réducteur et c'est dommage, car il se prête potentiellement à la redéfinition de ce qu'est le développement, mais dans la réalité ce débat n'a pas lieu. La notion de progrès, utilisée par l'OCDE, me semble encore très marquée par le modernisme, la performance technologique et l'éternelle fuite en avant, même s'il faut saluer les efforts entrepris par cette institution pour construire sur ce thème un débat à l'échelle mondiale⁷. Aujourd'hui, les notions de bien-être et de bonheur sont remises à l'honneur, mais elles ont une connotation très individualiste, alors que notre réflexion porte davantage sur l'organisation de la société et de l'économie. Le terme de prospérité me semble avoir une connotation collective – on parlera d'un peuple, d'une nation prospères. Le Petit Robert définit la prospérité comme « un état heureux, une situation favorable », c'est donc une question qui se pose « ici et maintenant » ; elle ne figure pas dans un ordre du jour lointain, elle ne constitue pas un but perpétuellement fuyant

⁷ Voir par exemple le très intéressant Forum mondial « Mesurer et favoriser le progrès des sociétés », OCDE, Istanbul, juin 2007.

comme peuvent l'être la croissance ou le progrès. Et puis ce terme est encore suffisamment flou pour qu'on puisse le réinventer...

Isabelle Cassiers, dès l'antiquité, les philosophes ont disserté sur la notion de vie bonne. Comment expliquer que, depuis quelques siècles, le bonheur soit exclusivement associé à la richesse matérielle ?
I.C. : *Cette association entre bonheur et richesse matérielle n'est, à mon avis, pas aussi ancienne et généralisée que vous le suggérez : la littérature, la poésie, l'art, les religions, les philosophies, ce qui s'exprime dans les chansons, ce que les thérapeutes rapportent crient le contraire... Ce qui se passe depuis des siècles, depuis le 16^{ème} siècle et plus clairement depuis le 18^{ème} siècle, c'est le déploiement d'un système – le capitalisme – dans lequel la finalité de l'activité est le profit. Je ne crois toutefois pas qu'il y ait initialement, même au sein de ce système, confusion entre richesse matérielle et bonheur. Les capitaines d'industrie parlaient d'une société riche et de progrès, mais pas de bonheur. La classe ouvrière se battait tout autant pour la réduction du temps de travail, le respect de sa dignité et la participation à la décision que pour le relèvement de son pouvoir d'achat. Chez les économistes, les pères fondateurs - Adam Smith, John Stuart Mill... - affirmaient clairement qu'aisance matérielle et bonheur humain ne sont pas de la même nature. Non, l'association que vous évoquez me paraît plus récente ; elle me semble avoir émergé dans les années 1950 et 1960, après les privations de la guerre et celles de la reconstruction, avec l'étourdissement de l'avènement d'une société d'abondance, vantée et encouragée par la publicité, qui, elle-même, a pris une ampleur inédite avec la généralisation de la télévision. Cette confusion entre richesse matérielle et bonheur a d'ailleurs été de courte durée puisque la société de consommation – « métro-boulot-dodo » - a très vite été mise en cause par les contestataires de mai 1968 et par le courant hippie. Le choc pétrolier de 1973 et la crise économique ont ensuite focalisé l'attention sur la croissance et l'emploi, faisant taire le débat sur les finalités de l'activité : l'« objectif croissance » s'est à nouveau imposé pour deux ou trois décennies. Mais depuis quelques années, l'idée selon laquelle la richesse matérielle ne fait pas le bonheur revient en force, soutenue d'ailleurs par l'impossibilité écologique de poursuivre à l'infini l'accumulation de biens.*

PETITS RUISSEAUX ET GRANDES RIVIÈRES

La satisfaction de vie des Occidentaux - c'est-à-dire l'évaluation par une personne de la satisfaction globale que lui procure l'existence - n'augmenterait plus. Depuis quand fait-on ce constat ?
I.C. : *Je serais tentée de répondre : aussi loin que les enquêtes sur le sujet existent ! Les premières enquêtes ont été réalisées par des académiques aux Etats-Unis après la seconde guerre mondiale. On dispose aussi de données longues mais irrégulières pour le Japon. L'Eurobaromètre nous fournit des données annuelles pour l'Union européenne depuis 1973. En dehors de rares exceptions – par exemple celle du Danemark où la satisfaction de vie augmente au fil du temps - presque toutes ces données témoignent d'une stagnation de la satisfaction de vie, alors même que les pays concernés ont connu une croissance économique impressionnante, ce qui semble prouver que le bonheur n'a jamais rimé avec la croissance matérielle. Catherine Delain et moi avons consacré une étude à cette question : comment les économistes expliquent-ils que la croissance économique, poursuivie pendant des décennies, ne provoque pas une hausse de la satisfaction de vie⁸ ? On trouve dans la littérature économique sur le sujet plusieurs familles d'explications : d'une part, toute richesse est relative – effet d'habitude, effet de comparaison – et, d'autre part, la richesse matérielle n'épuise*

⁸ Isabelle Cassiers et Catherine Delain, « La croissance ne fait pas le bonheur : les économistes le savent-ils ? » *Regards économiques*, n°38, mars 2006, <http://regards.ires.ucl.ac.be/Archives/Re038.pdf>

évidemment pas la question du bonheur, lequel dépend aussi, par exemple, de la qualité de l'environnement ou de celle du lien social. Pointons néanmoins au passage l'exception que constitue le cas du Danemark où la satisfaction globale que procure l'existence augmente au fil du temps...

Comment expliquer que les gens, dans certains pays en voie de développement, se disent plus satisfaits de leur vie que les populations de certains pays développés ?

I.C. : Tout d'abord, on doit quand même reconnaître que la satisfaction de vie moyenne des habitants des pays pauvres est généralement inférieure à celle des pays riches : le bien-être requiert que les besoins de base soient satisfaits ! Mais la relation n'est pas linéaire et comporte des exceptions. Le Brésil fait état d'une satisfaction de vie moyenne supérieure à celle du Japon, malgré un PIB par tête beaucoup plus faible. Pourquoi ? C'est très difficile de comparer les résultats d'enquêtes subjectives pour des pays aux cultures aussi différentes. Néanmoins cela pose question ! Si l'on prend en considération les trois temps longs de l'histoire économique et sociale proposés par Fernand Braudel⁹ – vie matérielle et spirituelle, marché et capitalisme – on peut penser que les hommes ont toujours pu puiser de la joie de vivre dans des situations inhérentes à la simple vie matérielle - au sens de production domestique - et spirituelle, et que cette capacité subsiste dans des régions du monde où marché et capitalisme ont moins bouleversé la culture des peuples. Ce n'est évidemment qu'une hypothèse. Les conditions de vie au Brésil n'ont rien d'enviable. Ce qui est certain, c'est le fait que la satisfaction que procure l'existence est saturée de culture. Dans certaines d'entre elles il est de bon ton de râler à propos de tout et de rien, là où, dans d'autres cultures, on considère plus spontanément la vie comme un cadeau. Le ciment social est aussi fondamental. On peut se demander comment les survivants du génocide ruandais ou les soldats de la Grande guerre ont pu tenir debout, ayant traversé tant d'horreurs. Comment peut-on survivre lorsque l'on a vu sa famille décimée à la machette sous ses yeux, où lorsque tous les copains de chambrée ont été mitraillés ? Chez nous, il arrive qu'un deuil ou une séparation suffisent à briser une vie... Paradoxalement, il semble que ce soit la communauté d'expérience qui soutienne les premiers : tous les survivants, autour d'eux, ont connu un sort analogue. C'est le lien social, la communion tacite. Ces observations sur le ciment social ne seraient-elles pas éclairantes pour notre réflexion sur le développement durable ?

Que pensez-vous du débat actuel focalisé sur la baisse du pouvoir d'achat ? Mis à part, bien entendu, pour les familles défavorisées, le fait de disposer de moins de moyens financiers à affecter à la consommation ne pourrait-il pas signifier mieux consommer et consommer de manière plus durable ?

I.C. : Cela ne me semble pas évident. Ce genre de raisonnement me gêne même un peu. La baisse du pouvoir d'achat ne touche pas tout le monde de la même manière ; il n'y a pas que le bas de l'échelle sociale qui la ressent. Au sein des classes moyennes, les familles monoparentales, par exemple, sont souvent plus affectées que les autres en raison du poids du logement et du chauffage dans un budget alimenté par un seul revenu. Tandis que les catégories les plus riches peuvent voir au contraire leur pouvoir d'achat augmenter confortablement, puisque qu'au haut de l'échelle les revenus sont en forte croissance. Dans ce contexte, il serait insupportable que les mieux nantis, ou ceux qui gouvernent, disent à ceux qui tirent le diable par la queue, « ce n'est pas si mal, la réduction de pouvoir d'achat : de toute manière on consomme trop » ! J'ai un profond respect pour les partisans de la frugalité volontaire, je crois même qu'ils ouvrent la voie vers des valeurs plus

⁹ Fernand Braudel, *La dynamique du capitalisme*, Champ flamarion, 1985/2002.

profondes, mais leur comportement ne peut pas être imposé dans un contexte global inchangé. Telle qu'elle est formulée, votre question renvoie par exemple à la responsabilité des individus, alors que la plupart des signaux collectifs - notamment la publicité - stimulent la consommation de manière aveugle. Aujourd'hui, dans nos pays, une consommation plus respectueuse de l'environnement coûte souvent plus cher. Pour inverser cette tendance, il faudrait une intervention radicale des autorités publiques sur deux plans au moins, me semble-t-il. En premier lieu, il s'agirait de modifier le signal donné par les prix pour qu'une consommation « écologique » ne soit plus un acte héroïque ou un geste réservé à une minorité bien informée et suffisamment fortunée. En pratique, cela suppose d'internaliser les coûts externes, c'est-à-dire d'incorporer, dans les prix des biens et des services, le coût des dégâts environnementaux, et, inversement, utiliser le produit des taxes pour subsidier les produits respectueux de l'environnement (écotaxes et éco-boni qui rencontrent tant de résistance politique...). Simultanément, il y aurait lieu de repenser la mobilité - fortement valorisée aujourd'hui, mais qui cause tant de dégâts - par de vigoureux incitants en matière véhicules propres, de transports publics, d'habitats groupés, de commerces de proximité etc. C'est difficile de demander aux individus d'initier un changement de cap tout en laissant tous les instruments du navire collectif fixés sur l'ancienne route ! Cela dit, ce sont les petits ruisseaux qui font parfois les grandes rivières, et chacun de nous peut, là où il est, amorcer le changement...

Le 12 février dernier, le secrétariat du Conseil central de l'économie (CCE) a rencontré le professeur Leo Sleuwaegen (KUL et Vlerick Management School). Cette rencontre s'inscrivait dans le cadre des entretiens menés avec les membres cooptés du Conseil en vue d'étendre leur collaboration avec le CCE. Elle a permis d'évoquer plus en détail les activités actuelles du professeur Sleuwaegen en matière de développement durable. Vous trouverez ci-dessous le résumé de cet entretien.

SET D'INDICATEURS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Au sein du Conseil Fédéral du Développement Durable (CFDD), le professeur Sleuwaegen a présidé un groupe de travail qui a émis un avis proposant une série d'indicateurs en matière de développement durable. L'objectif visé est de définir, à l'aide de ces indicateurs qui éclairent au total dix thèmes (maximum deux indicateurs par thème), un ensemble de variables reflétant la situation du développement durable en Belgique. Chacun des thèmes repris dans ce set d'indicateurs se rapporte à l'un des trois piliers du développement durable: l'économie, le social et l'environnement. En consultant annuellement ces différents indicateurs, il est donc possible d'évaluer l'évolution du développement durable en Belgique. Une analyse détaillée permet ensuite de déterminer si cette évolution est essentiellement imputable à des facteurs économiques, sociaux ou environnementaux. Enfin, ce set d'indicateurs donne la possibilité de comparer la situation du développement durable en Belgique avec celle des pays voisins.

Le professeur Sleuwaegen fait remarquer que ce set d'indicateurs ne porte pas la marque de critères scientifiques, mais qu'il reflète plutôt un choix de société. Il s'agit d'une échelle de mesure du développement durable à laquelle peuvent souscrire toutes les parties intéressées (les partenaires sociaux, les ONG, les différentes administrations, les scientifiques, etc.). Les membres du groupe de travail s'accordent également à dire que le compromis actuel doit être amélioré et affiné. Ainsi, la fréquence des mesures de la pollution serait encore insuffisante. Le professeur Sleuwaegen estime qu'une comparaison avec les pays les plus performants (meilleures pratiques) et avec la moyenne de l'UE fournirait des informations plus intéressantes que la seule observation de nos pays voisins.

Les premiers résultats de l'application du set d'indicateurs actuel laissent en tout cas entrevoir une image contrastée du développement durable en Belgique. Si notre bilan est positif, par exemple, en termes de pouvoir d'achat et de soins de santé généraux, nous sommes très peu performants dans le domaine des soins de santé mentale et de la biodiversité.

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET COMPÉTITIVITÉ

Le constat selon lequel la Belgique est performante sur le plan économique tout en accusant un certain retard en matière de protection de l'environnement nous amène à la question suivante: le développement économique et les progrès environnementaux sont-ils compatibles? Le professeur Sleuwaegen se montre relativement optimiste à ce sujet. Il observe en effet que, depuis quelques années, nous produisons toujours plus avec moins de matières premières. Bien que le chemin à parcourir soit encore très long, c'est un élément encourageant pour la transition future vers une société plus durable. Non seulement il n'y a aucune opposition entre politique écologique et politique économique, mais plus largement, le professeur Sleuwaegen est convaincu qu'une stratégie axée sur le développement durable peut contribuer à la compétitivité de l'ensemble des acteurs d'une économie.

En prenant en compte la dimension du développement durable, les entreprises anticipent plus rapidement les évolutions futures et se procurent ainsi un avantage compétitif. Une stratégie de développement durable permet également à une entreprise de réaliser des économies sur le prix des matières premières et de l'énergie. En ne limitant pas leurs objectifs à la seule maximisation du bénéfice à court terme, les entreprises diminuent la rotation du personnel, ce qui leur permet de conserver plus longtemps les connaissances accumulées.

Le professeur Sleuwaegen cite l'exemple d'Umicore. Ces dernières années, cette entreprise a réussi à maintenir sa compétitivité, et même à la consolider, en adoptant une stratégie de développement durable. Ce faisant, elle a découvert des matières premières alternatives et moins chères, développé de nouvelles technologies, amélioré son image, etc. Trop peu d'entreprises encore prennent conscience que cette ambition de développement durable peut leur être profitable. Elles sont encore trop rares à percevoir l'intérêt du développement durable pour leur compétitivité. Pour y remédier, la Vlerick Management School intègre le développement durable dans son programme de cours. Elle attire l'attention sur le fait que les entreprises ne doivent pas se contenter d'accorder des avantages financiers et de fixer des objectifs financiers à leurs employés. Lorsque les managers élaborent la stratégie de l'entreprise via la méthode du tableau de bord prospectif, ils pourraient également s'appuyer sur les indicateurs de développement durable.

Tout indique qu'une entreprise, mais aussi un pays, retire de nombreux avantages d'une stratégie axée sur le développement durable. Le développement de nouvelles technologies et la moindre dépendance vis-à-vis des matières premières profitent en effet à l'ensemble de l'économie. Les pays scandinaves et l'Irlande ont montré en tout cas qu'il était possible de conjuguer développement durable et forte croissance. La Belgique navigue à l'heure actuelle entre une société qui tient compte à la fois des aspects économiques, sociaux et écologiques et une société intégralement axée sur l'économie. Notre pays se trouve quelque part à mi-chemin entre le modèle anglo-saxon et le modèle scandinave (pro DD)

On se doit d'affirmer clairement que, loin de constituer une menace, le développement durable offre de nombreuses possibilités que nous devons exploiter de manière optimale. Pour saisir ces opportunités, et réaliser en d'autres termes la transition vers une société durable, le professeur Sleuwaegen souligne l'importance majeure de l'entreprenariat. L'esprit d'entreprise est indispensable pour le développement des secteurs de croissance, dont le rôle est prépondérant dans une économie durable. En exploitant les opportunités du développement durable pour mettre en œuvre des activités économiques rentables, les chefs d'entreprise contribuent à apporter les changements nécessaires à la transition vers une économie durable.

GOULETS D'ÉTRANGLEMENT

Maintenant que nous avons clairement exposé les avantages du développement durable, on peut s'interroger sur le manque d'intérêt de la Belgique à son égard. Le professeur Sleuwaegen voit différents freins à l'évolution du développement durable en Belgique.

Premièrement, la politique belge reste trop réactive. Alors que le développement durable implique que nous adoptions aujourd'hui une stratégie capable de résoudre les problèmes de demain, il constate que la politique belge se contente essentiellement de réagir aux pressions extérieures, en provenance notamment des institutions européennes. Le développement durable exige une attitude plus prospective tant des entreprises que des décideurs politiques. L'approche réactive explique probablement aussi le deuxième goulet d'étranglement du développement durable, à savoir l'absence d'une approche systémique intégrant les spécificités de la Belgique (petite économie ouverte, infrastructures existantes, absence de matières premières, etc.). Le manque de matières premières est pourtant une donnée importante pour la Belgique. Selon le professeur Sleuwaegen, l'absence d'une vision globale (objectifs, stratégie) est la conséquence du morcellement du paysage politique du pays, qui ne dispose pas actuellement d'une vision d'avenir cohérente et ambitieuse essentiellement d'assurer la stabilité. Il y voit une autre mission potentielle du CCE (voir ci-après).

L'AVENIR ?

L'élimination de ces goulets d'étranglement est une première étape logique vers le développement durable. Cela implique l'élaboration d'une stratégie cohérente et proactive en faveur du développement durable. Cette stratégie devra bénéficier d'un soutien de chacun et tenir compte des spécificités belges. Dans cette optique, le professeur Sleuwaegen recommande l'utilisation de tous les instruments disponibles, dont la législation, la fiscalité et la sensibilisation.

Ainsi, l'impact environnemental des produits doit se répercuter davantage dans leur prix d'achat. Le professeur Sleuwaegen insiste sur le principe du prix équitable (principe du "pollueur-payeur"). Par exemple, il ne comprend pas pourquoi nous ne parvenons pas à intégrer plus souvent le coût environnemental d'un produit dans son prix. Par exemple, malgré son prix élevé, une voiture coûte encore aujourd'hui beaucoup plus à la société qu'aux personnes qui l'utilisent. Augmenter la taxe de circulation en fonction de l'usage et introduire le péage au kilomètre permettraient de rapprocher le prix d'une voiture de son coût global (le professeur Sleuwaegen préconise une internalisation des coûts externes de transport). Pour être efficace, une stratégie de développement durable doit également inclure des investissements dans des alternatives écologiques aux processus de production polluants. Selon le professeur Sleuwaegen, les investissements écologiques peuvent créer une valeur ajoutée économique qui est facilement exportable et stimule le progrès technologique. Il ajoute que l'entrepreneuriat a tout à gagner en investissant dans des technologies écologiques.

Le professeur Sleuwaegen estime que l'économie belge actuelle réalise une forte croissance avec un nombre limité de personnes. Par conséquent, ils sont peu nombreux à profiter totalement de cette croissance. Renforcer la dimension sociale demande un accroissement du taux de participation dans l'économie. Cela implique également une adaptation des incitants économiques et, partant, des structures de production. Ce constat souligne à nouveau l'importance de l'entrepreneuriat. Le professeur fait remarquer que les chefs d'entreprise, mais aussi les intérêts établis, ont un rôle à jouer dans la construction d'une société durable. Il préconise plus précisément une modernisation du système de défense des intérêts. Les partenaires sociaux pourraient selon lui insister davantage sur les objectifs écologiques dans le cadre de leurs activités.

Le professeur Sleuwaegen considère que le CCE peut grandement contribuer à l'élaboration d'une politique de développement durable. En sa qualité d'organe consultatif socioéconomique, il est idéalement placé pour étudier l'interaction entre les trois piliers du développement durable (social, économique et environnemental). Il lui recommande d'utiliser à cet effet le set d'indicateurs élaboré par le CFDD. Le CCE étant un organe de réflexion au sein duquel les différentes parties intéressées par le développement durable disposent d'un espace de discussion, il peut contribuer à la définition d'une vision orientée vers l'avenir qui tienne compte de la situation belge et bénéficie du soutien de tous les acteurs. Ce n'est pas seulement souhaitable pour la compétitivité. La durabilité limitée de la société actuelle exige également la mise en place de cette vision. Des choix doivent être faits aujourd'hui en coopération avec toutes les parties intéressées.

Les rencontres avec les Professeurs Isabelle Cassiers et Leo Sleuwagen ont été, pour le Secrétariat, l'occasion de tenter de conceptualiser davantage le rôle que le Conseil central de l'Economie pourrait, selon lui, jouer dans le débat sur le développement durable.

Depuis plusieurs années, la question du développement durable est au coeur des travaux de plusieurs sous-commissions du Conseil central de l'économie. L'attention persévérante que porte ainsi le CCE à cette thématique ne procède pas seulement de demandes d'avis émanant du gouvernement, mais aussi d'avis d'initiative et des missions légales du CCE. Les Sous-commissions du Conseil s'attachent, dans ce cadre, à formuler des recommandations politiques concrètes, lesquelles entendent construire un juste équilibre entre les trois piliers qui constituent le développement durable, à savoir le social, l'environnemental et l'économique. Néanmoins, la thématique relative au développement durable est loin d'être ainsi épuisée. Un débat en profondeur entre les interlocuteurs sociaux semble dès lors demeurer d'actualité au sein du Conseil central de l'économie, afin - pour reprendre la terminologie d'Isabelle Cassiers - d'explorer les « champs du possible » et de définir collectivement un champ d'action commune. Le Conseil apparaît en effet comme le lieu privilégié à partir duquel des signaux politiques forts peuvent être lancés aux autorités afin qu'elles repensent de manière globale le développement – durable - à promouvoir au niveau collectif.

Une première préoccupation pourrait, à cet égard, être de dégager progressivement un consensus sur la nature de la société durable vers laquelle tendre, le cas échéant en allant au-delà de la notion de développement durable consignée dans l'avis du 2 août 1999¹. Cette démarche ne pourra faire l'économie d'une interrogation en profondeur – intégrant de préférence les débats pluridisciplinaires qui se tiennent sur ce sujet au niveau de la société dans son ensemble - sur la notion de développement durable et sur ce que ce concept recouvre ou devrait/pourrait recouvrir. Lorsqu'il peut être légitimement qualifié de durable, un mode de développement est-il en effet pour autant nécessairement souhaitable et souhaité ? S'avancer dans une telle délibération implique par exemple qu'une vision claire et volontariste soit construite entre tous les acteurs concernés afin de mettre exactement au clair les interactions entre les trois piliers du développement durable, d'une part, et, d'autre part, les actions politiques à entreprendre afin de dégager un résultat final où chaque pilier puisse, par synergies avec les deux autres, se développer d'une manière jugée optimale.

Il pourrait ensuite être opportun que les interlocuteurs oeuvrent ensemble pour élaborer, sur cette base, une stratégie commune afin d'atteindre cet objectif². Une telle stratégie devrait idéalement prévoir les moyens humains, financiers et conceptuels adéquats pour être menée à bien. Pour ce faire, les interlocuteurs pourraient avantageusement se fonder sur une analyse de scénarios prospectifs³ afin de sélectionner de commun accord ceux qui offrent une situation à triple dividende sur les plans social, économique et environnemental. En vue de tendre à la plus grande efficacité possible, il paraît judicieux que cette stratégie commune constitue un processus dynamique s'adaptant en permanence aux évolutions imprévues et aux nouveaux développements sociétaux.

¹ Avis relatif à la problématique des normes de produits (doc. CCE 1999/578) où le CCE se ralliait à la définition du rapport des Nations Unies, dit Rapport Brundtland, de mars 1987.

² A cet égard, une expérience réussie et exemplaire en la matière au sein du CCE a pu se concrétiser et donner lieu à un avis sur l'efficacité énergétique dans le secteur du logement (DOC. CCE 2005-1391 du 21 décembre 2005) et un avis sur l'efficacité énergétique dans le secteur du transport (DOC. CCE 2008-241 DEF du 20 février 2008). Ces avis sont disponibles sur le site du CCE : www.ccecrb.fgov.be

³ Ces scénarios pourraient être développés par le Bureau fédéral du Plan. Le rôle des économistes et des scientifiques en général, nous dit Isabelle Cassiers dans son interview publiée dans le présent numéro, peut être de classer des scénarios ou comportements en fonction de leur durabilité.

Il semble en outre indiqué qu'une évaluation continue soit effectuée afin de s'assurer que les objectifs de développement durable initialement retenus demeurent effectivement l'horizon des décisions et des actions politiques prises. A cette fin, il convient d'élaborer un set d'indicateurs consensuel et équilibré. Les indicateurs concernés devraient idéalement être de deux types : d'une part, des indicateurs descriptifs permettant de dresser un état des lieux de la situation et de l'impact des mesures politiques qui ont été prises et d'autre part, des indicateurs prospectifs. Encore très peu développés à l'heure actuelle ces derniers méritent d'évidence d'être étudiés et discutés au sein d'un organe de concertation comme le Conseil central de l'économie, car ils cristalliseront et guideront tout à la fois les politiques économiques et sociales que les interlocuteurs sociaux souhaitent voir menées.

L'issue de cette évaluation par le biais des indicateurs pourrait avantageusement donner lieu à une concertation sociale au sein du CCE dont le but serait de réajuster, le cas échéant, la stratégie susmentionnée. Le grand avantage de cette méthode serait de donner un signal politique fort aux décideurs afin de soutenir les objectifs du développement durable retenus. En outre, cette méthodologie, proactive, irait plus loin que les pratiques actuelles qui s'avèrent plutôt réactives et qui ne permettent en tous cas pas d'anticiper des situations spécifiques. En effet, la méthode proposée ici offre la possibilité de développer des alternatives qui pourraient réellement mener à un développement jugé durable⁴.

Ce débat peut utilement alimenter les travaux de l'ensemble des Sous-commissions et, en particulier, celles en charge des dossiers liés à la promotion de l'emploi et à la sauvegarde préventive de la compétitivité de l'économie belge. Dans ces Sous-commissions, les interlocuteurs sociaux attachent une importance toute particulière à la dimension structurelle de la compétitivité. Il semble dès lors enrichissant de créer des interactions constructives entre les travaux de toutes les Sous-commissions, aussi bien celles qui sont spécifiques au développement durable que les autres.

⁴ Par exemple, l'objectif assigné à la Belgique en matière d'énergies renouvelables par le Paquet Energie/Climat de la CE du 23 janvier 2008 est de 13% de renouvelables dans la consommation énergétique finale, alors que le potentiel belge est d'environ 8%. Au CCE, les interlocuteurs sociaux pourront réfléchir aux mesures à prendre pour réaliser l'objectif de 13% et pour atténuer les impacts négatifs éventuels au niveau socio-économique que ledit paquet pourrait générer.



➔ ÉNERGIE & CLIMAT

Les impacts économiques du «paquet» européen

Après avoir passé en revue, le mois dernier¹, le contenu du « paquet » européen énergie - climat dans le numéro précédent de cette Lettre mensuelle, le présent article fait le point sur l'impact économique des mesures préconisées tel qu'évalué par la Commission².

PRINCIPES DE BASE

Un certain nombre de principes de base sous-tendent la mise en œuvre du paquet énergie - climat. Il s'agit des principes d'efficacité-coût, de flexibilité, de concurrence équitable, de subsidiarité, d'équité et de compétitivité. L'efficacité-coût vise à atteindre les objectifs assignés au moindre coût économique possible. Les instruments de politique économique employés doivent autoriser suffisamment de flexibilité dans l'atteinte des objectifs. Ils doivent aussi assurer une concurrence équitable entre industries communautaires dans le cadre du marché intérieur. Le principe de subsidiarité doit s'imposer, afin que les mesures soient prises au niveau de pouvoir le plus approprié. Par souci d'équité, il faut tenir compte des niveaux variables de prospérité des Etats membres et donc de la diversité de leur capacité d'investissement. Enfin, la compétitivité internationale ne doit pas être perdue de vue, en particulier celle des industries intensives en énergie, cependant que l'UE doit tenir à son rôle moteur sur la scène internationale dans le domaine du changement climatique.

MÉTHODOLOGIE

La Commission a fait procéder à une modélisation économique de son paquet énergie - climat afin d'estimer les effets de différentes méthodes d'allocation et de divers montages. En particulier, la modélisation permet de simuler l'effort de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre hors Système européen d'échange de quotas d'émission (SCEQE) par chaque Etat membre (transports, bâtiment, services, petites installations industrielles, agriculture, déchets), sachant que les émissions SCEQE sont soumises à un plafond unique à l'échelle de l'Union.

Pour des raisons de disponibilité de données vérifiées d'émissions de gaz à effet de serre, 1995 a été retenue comme année de base. La consommation finale d'énergie a été préférée à la consommation d'énergie primaire comme unité de mesure des objectifs d'énergie renouvelable. La consommation d'énergie primaire ne tenant pas compte des pertes de transformation, elle désavantage en effet les sources d'énergies renouvelables non thermiques. Les scénarios supposent la mise en œuvre de politiques d'efficacité énergétique telles que stipulées dans le plan d'action ad hoc, un prix du baril de pétrole à 61 dollars, l'amélioration de l'efficacité énergétique due au prix plus élevé du carbone, etc.

Tous les scénarios envisagés supposent la réalisation concomitante des deux objectifs pré-établis, à savoir un taux de pénétration de 20% des sources d'énergie renouvelables et une réduction de 20% des émissions de gaz à effet de serre de l'Union à l'horizon 2020 par rapport à 1990. Le scénario central applique le principe d'efficacité-coût, sans tenir compte du principe d'équité entre Etats membres. Cette approche implique la minimisation du coût économique à l'échelle de l'UE grâce à l'égalisation des coûts marginaux de réduction des émissions tant entre Etats membres qu'entre secteurs. Il s'ensuit d'importantes différences de coût économique entre Etats membres.

¹ Lettre Mensuelle Socio-économique n° 135 de mars 2008, pp 13-15

² Source : Commission Staff Working Document, Impact Assessment

Plusieurs scénarios alternatifs ont été testés en vue d'obtenir une répartition plus équitable de l'effort entre Etats membres sans accroissement excessif du coût économique global. A cet effet, les variables d'ajustement sont au nombre de trois : la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les secteurs hors SCEQE ; les objectifs nationaux à atteindre en matière d'énergies renouvelables ; le montant de quotas que les Etats membres sont autorisés à vendre aux enchères dans le cadre du SCEQE.

D'autres simulations ont encore été menées afin d'estimer l'impact sur le coût économique global du recours aux crédits en provenance de projets IJ et MDP³. Différentes alternatives ont également été testées afin d'examiner les meilleurs moyens de sauvegarder la compétitivité des industries communautaires et de limiter les risques de fuite de carbone.

SCÉNARIO DE BASE (EFFICACITÉ-COÛT)

Dans le cadre du scénario d'efficacité-coût, les deux objectifs de 20% de renouvelables et de 20% de réduction des émissions de gaz à effet de serre sont atteints conjointement à un coût économique direct pour le système énergétique⁴ de 0,58% du PIB de l'UE ou 91 milliards d'euros en 2020. Les importations de pétrole et de gaz se réduisent de quelque 50 milliards d'euros en 2020, tandis que le prix de l'électricité s'élève de 10 à 15% comparativement à aujourd'hui. L'intensité énergétique s'améliore de plus de 30% par rapport à 2005. Ces résultats reposent sur l'hypothèse d'un prix du pétrole passant de 55 dollars le baril en 2005 à 61 dollars en 2020. Si l'on suppose alternativement que le prix du baril de pétrole atteint 100 dollars en 2020, l'effort supplémentaire afin d'atteindre le double objectif est réduit de 91 à 59 milliards d'euros, soit de 0,58 à 0,40% du PIB.

La réduction à moindre coût de 20% des émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2020 est atteinte moyennant un prix du carbone de 39 dollars la tonne de CO₂. Le plafond d'émission des secteurs SCEQE se situerait 21% plus bas en 2020 qu'en 2005. Les secteurs hors SCEQE devraient réduire leurs émissions de 10% sur la même période. Le fait que les secteurs SCEQE contribuent à 60% de l'effort total de réduction reflète leur potentiel plus important en termes d'efficacité-coût, en particulier dans le secteur de l'électricité. Par ailleurs, plus de la moitié de l'effort de déploiement des énergies renouvelables est réalisé par les secteurs SCEQE, ce qui illustre les synergies entre le SCEQE et les politiques de promotion des énergies renouvelables.

Le scénario de base, construit à partir du seul critère d'efficacité-coût, implique de substantiels effets redistributifs entre Etats membres. L'effort, exprimé en % du PIB, est en effet supérieur pour les pays à plus faible PIB par tête et donc aussi à moindre capacité d'investissement. On y rencontre en effet davantage d'opportunités d'abattement des émissions de gaz à effet de serre à faible coût. Afin d'assurer une répartition plus équitable de l'effort global entre Etats membres, trois options alternatives sont envisagées. La première consiste à différencier les objectifs par Etats membres assignés aux secteurs hors SCEQE. La seconde option revient à procéder à une redistribution partielle entre Etats membres du droit de vendre des quotas aux enchères dans le cadre du SCEQE. La troisième option se propose d'introduire des objectifs différenciés entre Etats membres de pénétration des énergies renouvelables. On passe en revue ci-après ces trois options tour à tour.

³ IJ = implémentation jointe ; MDP = mécanisme de développement propre

⁴ Il s'agit du montant des ressources supplémentaires devant être allouées à des mesures de réduction des émissions et de déploiement des énergies renouvelables

- Différenciation entre Etats membres des objectifs assignés aux secteurs hors SCEQE

Dans ce scénario, les objectifs de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre par les secteurs hors SCEQE (transports, bâtiment, services, petites installations industrielles, agriculture, déchets) sont différenciés selon le niveau du PIB par tête des Etats membres. Ce scénario implique un coût direct pour le système énergétique de 0,61% du PIB au lieu de 0,58% dans le scénario de base.

Pour les pays dont le PIB par tête est inférieur à la moyenne de l'UE, l'objectif assigné à l'horizon 2020 consiste en une réduction de leurs émissions hors SCEQE en tout état de cause inférieure à l'objectif communautaire (-10% sous le niveau de 2005), voire en une hausse de maximum 20%. Des Etats membres dont le PIB par tête est supérieur à la moyenne communautaire, on attend un effort de réduction relativement plus important de leurs émissions de gaz à effet de serre hors SCEQE de 2005 à 2020. Cet effort s'élève au moins à -10% et est plafonné à -20%.

- Redistribution partielle du droit de vendre des quotas aux enchères dans le SCEQE

En supposant un prix moyen de 40 euros la tonne de CO₂ en 2020, la vente aux enchères intégrale des quotas rapporterait en moyenne 0,5% de PIB aux Etats membres, la moitié en cas de mise aux enchères des seuls quotas du secteur de l'électricité. C'est dire si les revenus ainsi générés sont importants.

Afin d'assurer une plus grande équité dans la distribution de l'effort entre Etats membres, on peut envisager de répartir 90% des quotas entre tous les Etats membres en proportion de leurs émissions en 2005 et de distribuer les 10% restants aux Etats membres à faible revenu. Ceci permet de réduire significativement les coûts directs encourus par ces derniers, tout en limitant le surcoût encouru par les autres.

- Différenciation entre Etats membres des objectifs assignés en matière d'énergies renouvelables

La fixation des objectifs d'énergies renouvelables sur base du seul critère d'efficacité-coût donne lieu à une répartition inéquitable des efforts et des coûts entre Etats membres. Deux options alternatives ont été testées afin de corriger cet inconvénient. La première option consiste à répartir l'effort global en tenant compte du potentiel de pénétration des énergies renouvelables de chaque Etat membre. La seconde option prévoit que la moitié de l'effort est réalisée via un taux de réduction forfaitaire identique à tous les Etats membres, tandis que l'autre moitié est pondérée en fonction du PIB, tout en tenant compte de la diversité des situations de départ et des efforts déjà entrepris. Sur base du principe d'équité, cette seconde option a finalement été jugée préférable.

Un système volontaire de garanties d'origine existe déjà au sein de l'Union, dont l'objectif est de faciliter le commerce d'électricité renouvelable. Les spécifications sont cependant variables entre Etats membres, ce qui accroît inutilement les coûts de transaction. La Commission propose la standardisation des exigences en matière d'information, la reconnaissance mutuelle des systèmes nationaux de garantie d'origine, l'imposition de règles communes relatives à leur émission, ainsi que l'extension du système à la production de chaleur, ce qui devrait favoriser

les échanges d'énergies renouvelables. La transférabilité des garanties d'origine devrait permettre aux Etats membres d'atteindre leurs objectifs plus facilement et à moindre coût. Les flux financiers vers les pays à faible revenu ou à objectif limité et au potentiel relativement élevé devraient en être favorisés.

Le Conseil européen a retenu un objectif de 10% de biocarburants dans le transport, pourvu que la production en soit durable, que les biocarburants de seconde génération soient mis sur le marché et que les niveaux adéquats de mélange soient autorisés (amendement de la Directive sur la qualité des carburants).

ACTIVITÉS BASÉES SUR DES PROJETS

Si l'accès aux projets (Mécanisme de Développement Propre et Implémentation Jointe) était autorisé sans limitation, ceci ramènerait à 4 euros la tonne le prix du CO₂. Dans une telle hypothèse, il ne serait pas possible de réduire significativement les émissions européennes de gaz à effet de serre ni d'atteindre l'objectif assigné en matière d'énergies renouvelables. Le développement des nouvelles technologies ne serait pas davantage stimulé.

La Commission a notamment testé une variante du scénario de base dans le cadre duquel les activités sur base de projets sont autorisées aussi longtemps que le prix du carbone ne descend pas en-dessous de 30 euros la tonne de CO₂. Le coût économique au niveau du système énergétique est ainsi réduit de 0,58 à 0,45% du PIB de l'Union.

Cependant, les émissions de gaz à effet de serre ne diminuent qu'à concurrence des deux tiers de l'objectif de 20% à l'horizon 2020, tandis que le soutien aux énergies renouvelables doit être sensiblement accru pour atteindre l'objectif de 20% de pénétration.

SECTEURS INTENSIFS EN ÉNERGIE

Selon les simulations, l'objectif unilatéral de l'UE de réduire de 20% ses émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2020 sans se préoccuper des conséquences pour les secteurs intensifs en énergie est susceptible de donner lieu à des fuites de carbone vers le reste du monde de l'ordre de 2,5% des émissions communautaires et, dès lors, de réduire l'efficacité environnementale des politiques européennes.

Une étude de la Commission indique qu'une cinquantaine de secteurs pourraient devoir procéder à des hausses de prix allant de 0,1 à 5% afin de recouvrer les coûts imposés par un prix du carbone de 20 euros la tonne de CO₂. Ceci constitue un vrai problème seulement pour les secteurs ne pouvant reporter ces hausses de coût sur le prix au consommateur en raison d'une intense concurrence internationale. C'est principalement le cas pour la production primaire d'aluminium et d'acier, ainsi que de certains produits chimiques de base.

Différentes mesures complémentaires sont envisageables afin de répondre à ce risque :

- Accords sectoriels globaux ;
- Allocation gratuite de quotas aux secteurs sur base de benchmarks ;
- Inclusion des importateurs dans le SCEQE ;
- Accès au Mécanisme de Développement Propre (MDP).



→ ACTUALITÉS

R&D ET INNOVATION

Les partenaires sociaux préparent un avis politique sur la R&D et l'innovation. Quatre groupes de travail de spécialistes ont été mis sur pied pour rédiger cet avis. Dans le cadre du groupe de travail Entreprenariat, Mirjam Knockaert (Vlerick Leuven Gent Management School et UGent) et Nicolas Véron (Bruegel Instituut) ont présenté le 24 avril un exposé sur le rôle du financement dans la création et la croissance des jeunes entreprises innovantes.

MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD INTERPROFESSIONNEL

Les travaux de la sous-commission « Informations à fournir par les entreprises » se sont poursuivis le 10 avril dernier. Une nouvelle version du texte de projet de recommandation concernant la mise en œuvre de l'AIP en matière de promotion de la culture de l'innovation au sein de l'entreprise à l'adresse des conseils d'entreprise sera examinée lors de la prochaine réunion prévue pour le 6 mai.

LIAISON DES ALLOCATIONS SOCIALES AU BIEN-ÊTRE

Les partenaires sociaux poursuivent activement la préparation de l'avis qu'ils doivent émettre pour le 15 septembre. La sous-commission a tenu une réunion à ce sujet le 11 avril dernier. Le Bureau Fédéral du Plan y a présenté les notes qu'il a rédigées à la lumière de l'évaluation intermédiaire de l'avis précédent (n° 1566). La sous-commission se réunira à nouveau le 25 avril afin d'examiner les résultats des calculs des institutions parastatales de sécurité sociale. Ces calculs portent entre autres sur les chiffres de l'enveloppe financière minimale destinée à la liaison au bien-être en 2009 – 2010, ainsi que sur les nouveaux chiffres concernant les conséquences budgétaires des mesures prises en application de l'avis n° 1566 pour la période 2007 – 2010.

PIÈGES DU CHOMAGE

Les secrétariats du CCE et du CNT ont reçu le feu vert des partenaires sociaux pour l'organisation d'une journée d'étude sur la problématique des « pièges du chômage ». Le but de cette journée est d'objectiver les éléments qui jouent un rôle dans le choix d'un chômeur de réintégrer ou non le monde du travail, et ce dans une *large* perspective. Les organisateurs entendent aborder non seulement les considérations financières, mais aussi d'autres aspects moins souvent évoqués. Financièrement, la réflexion porte entre autres sur la perte de l'allocation de chômage, les attentes salariales, les frais de transport, les frais de garde d'enfants, etc. Les motifs de nature non financière sont par exemple la santé, la qualité et la disponibilité des crèches et des transports en commun, ou encore le suivi et l'accompagnement du chômeur.

JOURNÉE BILAN SOCIAL

Le nouveau bilan social, désormais simplifié et adapté a réuni plus de 400 participants, ce 15 avril, à la Banque Nationale de Belgique. Partenaires sociaux, fonds de formation sectoriels, secrétariats sociaux et DRH se sont mobilisés en nombre pour venir assister à la journée d'étude : « comment mesurer les efforts de formation dans le nouveau bilan social », organisée conjointement par le Conseil central de l'économie, le Conseil national du travail et la Banque Nationale de la Belgique.

Ce nouveau bilan social vise à améliorer l'évaluation de tous les efforts de formation continue des entreprises en faveur des travailleurs, tant formel que moins formel et informel. Tous les documents présentés lors de la journée sont disponibles sur le site.

ANALYSE DES MÉCANISMES DE FORMATION DES SALAIRES : DÉVELOPPEMENT DE L'ÉTUDE DU SECRETARIAT

Comme annoncé dans la lettre mensuelle de décembre 2007, une première note concernant l'état de l'étude a été présentée aux partenaires ce 27 février. Cette note visait à expliciter les trois grandes caractéristiques des négociations qui seront étudiées, à savoir le degré de centralisation de celles-ci, les mécanismes de coordination entre les différentes unités de négociation ainsi que les éléments de flexibilité existant au sein de chacune des unités de négociation. Des résultats intermédiaires ont été présentés pour les premières commissions paritaires interrogées. Suite à cette rencontre et en collaboration avec les chercheurs du nouveau projet d'étude réalisé par l'HIVA pour le compte du SPF ETCS et le CCE (voir Actualités du Conseil du mois de mars 2008), une nouvelle vague d'interviews est lancée auprès d'une quinzaine de commissions paritaires, afin d'obtenir une vision la plus large possible des négociations dans les divers sous-secteurs du secteur privé en Belgique et de pouvoir appréhender les possibles sources du wage-drift constaté au niveau macro-économique.

POLITIQUE DE L'ENVIRONNEMENT

Lors de sa séance plénière du 29 avril 2008, le Conseil a approuvé le projet d'avis concernant le projet d'arrêté royal relatif aux piles et accumulateurs ainsi qu'aux déchets de piles et d'accumulateurs et abrogeant l'arrêté royal du 17 mars 1997 relatif aux piles et accumulateurs contenant certaines matières dangereuses. Cette demande d'avis avait été transmise, le 18 février 2008, à Monsieur Robert Tollet, Président du Conseil central de l'économie, par Monsieur Paul Magnette, Ministre du Climat et de l'Énergie.

POLITIQUE DE L'ENVIRONNEMENT, ÉNERGIE & MOBILITÉ

Le secrétariat a assisté, le 15 avril 2008, à la conférence de presse consacrée au « Printemps de l'environnement », processus national de participation démocratique autour des problématiques liées au réchauffement climatique, à la perte de biodiversité, à la santé, ou encore à la mobilité. Ce « Printemps », mis sur pied à l'initiative de Monsieur Paul Magnette, Ministre du Climat et de l'Énergie, est organisé en collaboration avec Madame Evelyne Huytebroeck, Ministre régionale bruxelloise de l'Environnement, de l'Énergie et de la Politique de l'Eau, Madame Hilde Crevits, Ministre régionale flamande de l'environnement et Monsieur Benoît Lutgen, Ministre régional wallon de l'environnement.

TABLE RONDE SUR L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Le CCE a fait savoir au Ministre Magnette qu'il tenait particulièrement à ce que la Table ronde nationale sur l'efficacité énergétique dans le secteur des bâtiments dont il recommande l'organisation fasse partie intégrante du « Printemps de l'Environnement » dont question ci-dessus.

CHIMIE

La CCS Chimie s'est réunie le 14 mars. Un des points à l'ordre du jour concernait la présentation par Messieurs Peter Claes et Patrick Degand d'Essentia des accords de branche/convenanten sur efficacité énergétique en Flandre et en Wallonie. Ce fut l'occasion de mieux appréhender les défis qui se posent à l'industrie chimique, les améliorations réalisées en matière d'efficacité et d'émissions et de prendre connaissance des projets envisagés.

CONSTRUCTION

Lors de la réunion du 31 mars dernier, la CCS Construction a examiné la note rédigée par le Professeur Goossens et qui est destinée à servir de base à un projet d'avis de la Commission concernant la politique du logement en Belgique. Pour rappel, cette idée d'émettre un avis en la matière fut évoquée à la suite de la présentation de l'étude socio-économique particulièrement fouillée sur « le logement en Belgique » réalisée dans le cadre du programme ATLAS de la Politique scientifique fédérale par une équipe multidisciplinaire de l'Université d'Anvers, de la KUL et de l'UCL et dont le Professeur Luc Goossens était co-auteur.

TEXTILE ET HABILLEMENT

Le 8 avril, la CCS du Textile et de l'Habillement a invité Madame Niiranen de la DG Entreprises et Industries de la Commission européenne à venir présenter l'étude « Business relations in the EU closing chain : from industry to retail », une étude qui analyse les relations entre le secteur du textile et de l'habillement et le secteur de la distribution. Un article y sera consacré dans la lettre mensuelle de mai.

DISTRIBUTION

Le 7 avril dernier, la Commission spéciale de la distribution s'est réunie pour examiner un projet de rapport sur l'évolution des établissements (points de vente) et de l'emploi du commerce de détail dans les trois régions.

Ce travail a été élaboré à la demande de la Commission, étant donné la carence en statistiques régionales, surtout en ce qui concerne les entreprises petites et moyennes, les points de vente qu'elles exploitent et les travailleurs qu'elles occupent.

Le document final sera revu par la Commission à la fin de juin prochain.

Les deux travaux précédents de la Commission en matière d'emploi, portant sur l'évolution détaillées de l'emploi au niveau national dans le commerce de gros (NACE 51) et dans le commerce de détail (NACE 52) de 1999 à 2006, figurent d'ores et déjà dans le site du Conseil. (doc CCE 2008-49 et doc CCE 2008-50).

PRÉSENTATION DES PRÉVISIONS À MOYEN TERME LE 21 MAI

Comme le veut la tradition, le Bureau Fédéral du Plan viendra présenter à la sous-commission « Planification et Conjoncture » les prévisions économiques à moyen terme qu'il élabore pour les besoins des partenaires sociaux du CCE et du CNT. La présentation aura lieu le 21 mai à 10 h.

Au cours de son assemblée plénière des 12 et 13 mars 2008, le Comité économique et social européen (CESE) a notamment adopté les avis suivants dont nous vous proposons la synthèse.

AMÉLIORATION DE LA SITUATION DES JEUNES SUR LE MARCHÉ DE L'EMPLOI¹

L'action des partenaires sociaux doit poursuivre les objectifs centraux suivants:

- inciter les gouvernements nationaux à mener à bien des réformes appropriées;
- utiliser tous les moyens à disposition, en particulier les programmes du Fonds social européen² afin d'offrir à tous les jeunes un emploi de qualité et correctement rémunéré;
- écourter la période de transition entre la fin de la scolarité et l'insertion définitive dans la vie active;
- remplir de manière constructive la période d'inactivité des jeunes qui se trouvent au chômage ou qui sont à la recherche d'un premier emploi;
- faciliter l'intégration des catégories de jeunes les plus vulnérables;
- garantir la conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée et familiale;
- assurer un équilibre approprié entre la flexibilité et la sécurité;
- assurer une meilleure coopération entre les entreprises, les écoles secondaires et les universités;
- promouvoir l'esprit d'entreprise, la créativité et l'innovation;
- accroître la qualité de l'apprentissage en entreprise (stages d'apprentis) et le rendre plus attrayant;
- promouvoir des mesures qui évitent le chômage de longue durée chez les plus jeunes;
- divulguer auprès des jeunes leurs droits économiques et sociaux.

Les domaines d'intervention sont multiples et divers et peuvent être regroupés en sept grands axes:

- Éducation: intervenir aux niveaux national, régional et local pour trouver une meilleure mise en rapport avec le monde du travail;
- Formation professionnelle: participer à la conception et à l'organisation des systèmes de formation professionnelle, en encourageant le perfectionnement personnel et l'acquisition d'aptitudes sociales;
- Stages professionnels: offrir des stages intégrés au parcours scolaire des jeunes, en élaborant des codes de conduite sur les conditions de travail et les rémunérations des stagiaires;
- Négociation collective: intégrer les droits des jeunes en tant que citoyens de plein droit dans le plan de concertation et de dialogue social;
- Vie associative: collaborer avec les organisations de jeunes, en promouvant et en faisant connaître les réseaux de contacts entre les jeunes et le monde du travail;
- Bonnes pratiques: promouvoir l'échange de bonnes pratiques;
- Mobilité (tant dans l'Union européenne que dans les entreprises): favoriser l'apprentissage d'autres langues³, en permettant un échange d'expériences professionnelles avec pour principe de départ la garantie de leurs droits en tant que travailleurs.

¹ Avis exploratoire (CESE 500/2008)

² Voir http://ec.europa.eu/employment_social/social_dialogue/docs/lf_070227_donnelly.pps; http://ec.europa.eu/employment_social/esf/fields/education_fr.htm. Une fiche d'information complète sera prochainement publiée sur la page: http://ec.europa.eu/employment_social/esf/fields/partnership_fr.htm.

³ Voir l'avis du CESE du 26.10.2006 sur la "Communication de la Commission au Conseil, au Parlement européen, au Comité économique et social européen et au Comité des régions: Nouveau cadre stratégique pour le multilinguisme", rapporteuse: A. LE NOUAIL (JO C 324 du 30.12.2006). <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2006:324:0068:0073:FR:PDF>.

FORMATION AUX ADULTES

Dans cet avis (CESE 499/2008), le Comité:

- se félicite du fait qu'avec son premier Plan d'action sur l'éducation et la formation des adultes 2007-2010 intitulé "C'est toujours le moment d'apprendre", la Commission européenne aborde un nouveau point important de son programme de travail;
- constate que l'objectif général du Plan d'action sur l'éducation et la formation des adultes devrait consister à appliquer les cinq messages de la Communication "Il n'est jamais tard pour apprendre" et que des actions visant à assurer un investissement suffisant soient intégrées dans le Plan d'action;
- s'attend à ce que le Plan d'action compte parmi ses lignes de force le développement de l'éducation et de la formation non professionnelles des adultes et de l'apprentissage non formel et informel en tant qu'aspects contribuant à l'épanouissement personnel général et au renforcement de la citoyenneté active;
- recommande que l'on promeuve des centres locaux d'éducation et de formation pour adultes, d'une conception nouvelle et multifonctionnels, intégrant les nouvelles technologies et le e-learning;
- recommande l'élaboration, dans le cadre du Plan d'action, d'une étude de faisabilité sur la création d'une infrastructure de l'Union spécialisée dans le secteur de la formation des adultes, en mettant l'accent sur la formation non professionnelle des adultes;
- recommande d'accorder plus d'attention à la dimension territoriale de l'éducation, à la formation des adultes et à la création de centres d'apprentissage locaux, étant donné leur contribution à la cohésion sociale, en particulier dans les régions en déclin;
- recommande de prendre des mesures pour assurer des conditions de travail décentes pour le personnel enseignant et administratif du secteur de l'éducation et de la formation des adultes;
- juge importante l'observation selon laquelle les apprenants devraient se trouver au cœur de la bonne gouvernance et propose d'entreprendre des actions pour renforcer les droits des apprenants adultes;
- recommande également de tenir compte des apprenants ayant des besoins spécifiques dans tous les centres consacrés à l'apprentissage des adultes;
- demande à la Commission européenne d'élaborer un plan d'accompagnement global en faveur de l'intégration de la dimension de genre;
- demande que les partenaires sociaux européens et les organisations non gouvernementales soient également associés à la mise en œuvre du Plan d'action et puissent apporter leur expertise spécifique;

- recommande d'associer plusieurs autres directions générales de la Commission européenne et les organismes européens concernés aux futurs travaux sur le plan d'action;
- préconise la promotion de festivals européens de l'apprentissage des adultes et recommande l'organisation de campagnes d'information et de sensibilisation susceptibles de rendre l'apprentissage plus attrayant aux yeux des adultes;
- demande également à participer aux préparatifs de l'Union concernant la prochaine Conférence internationale des Nations unies sur l'éducation des adultes qui aura lieu au Brésil en 2009 (CONFINTEA VI).

RÉSEAUX TRANSEUROPEËNS DE TRANSPORT : VERS UNE APPROCHE INTÉGRÉE⁴

Les réseaux transeuropéens de transport, d'énergie ou de télécommunications, sont comme un système sanguin pour nos économies. Les réseaux transeuropéens (RTE) contribuent également au renforcement de la compétitivité de l'Union, à travers des grands programmes industriels.

Le Comité est convaincu que la mise en œuvre d'une approche intégrée des réseaux transeuropéens permet d'accélérer la réalisation des infrastructures prévues en la matière et de réduire leurs coûts de construction. Compte tenu des observations qui précèdent, le Comité s'adresse à la Commission européenne (CE) pour qu'elle présente des propositions étendant le champ du soutien financier accordé aux approches intégrées, sous la forme d'un "fonds pour des approches intégrées".

Le Comité fait valoir que l'approche intégrée des réseaux transeuropéens est particulièrement importante en ce qui concerne les questions suivantes:

- la limitation des dommages environnementaux durant la construction des réseaux et leur exploitation, et
- la diminution du nombre des différends et leur résolution plus aisée dans les situations de conflits d'intérêts qui surviennent au cours de la construction des réseaux et durant leur fonctionnement.

Le Comité est d'avis que dans les initiatives paneuropéennes comme dans celles d'échelon national, les études scientifiques revêtent une importance particulière pour parvenir à ce que l'approche intégrée des réseaux transeuropéens produise les meilleurs effets possibles. Aussi invite-t-il la Commission et le Conseil à programmer et à lancer, dans tous les domaines de la recherche scientifique européenne, des programmes et des applications concernant les synergies entre les différents réseaux de tous types qui composent la structure générale des réseaux transeuropéens.

ACCÈS AUX TRANSPORTS DE MARCHANDISES PAR ROUTE (REFONTE)⁵

Le CESE accueille avec intérêt la proposition de règlement relative à l'accès au marché du transport international de marchandises par route. Le choix de la Commission d'opter dans cette proposition pour une harmonisation de la mise en œuvre du Règlement qui permettrait d'imposer une définition

⁴ CESE 488/2008

⁵ CESE 489/2008

précise du cabotage et facile à faire appliquer et qui améliorerait sensiblement les règles de mise en conformité et de contrôle de l'application, répond aux demandes de la majorité des acteurs professionnels du secteur.

Cependant, le CESE est d'avis que la dimension sociale de l'accès au marché du transport international de marchandises par route, mérite plus d'attention. Le cabotage tout comme le trafic tiers (le transport entre un pays A et un pays B effectué par un transporteur établi dans un pays C) peut entraîner une concurrence déloyale et un dumping social dans le secteur, lesquels découlent de l'écart salarial entre chauffeurs des nouveaux et anciens États membres.

Le CESE est d'avis qu'une opération de cabotage dans un délai de sept jours peut faciliter le contrôle de celui-ci. Ce dernier ne peut être admis que lorsqu'il est successif à un transport international.

Le contrôle du cabotage doit faire partie d'une stratégie nationale de contrôle de l'application de la législation relative aux activités routières ainsi que d'une coordination au niveau de la Commission. Le CESE s'oppose, au niveau européen, à une floraison de comités et demande un seul comité composé de représentants des États membres et des partenaires sociaux comme observateurs.

À plus long terme, le Comité encourage la Commission à effectuer une analyse supplémentaire en vue d'assurer une meilleure réalisation du marché intérieur et de poursuivre l'harmonisation des normes de qualité, de la protection des travailleurs ainsi que du cadre fiscal et social, y compris la réduction de l'écart de rémunération.

L'AVENIR DU MARCHÉ UNIQUE – DESTINATION : LE MONDE⁶

L'UE doit développer ses relations avec le reste de la planète. Elle doit en outre rester compétitive, apportant ainsi des avantages aux travailleurs, aux employeurs et à tous les citoyens. Afin de devenir une économie plus compétitive sur la scène mondiale, l'UE elle-même doit veiller à supprimer les barrières intérieures subsistantes.

Le succès économique de l'Europe n'a pas été bâti sur le protectionnisme mais sur les quatre libertés qui constituaient les fondations de la Communauté économique européenne des débuts.

Le CESE prend acte des recommandations formulées par les partenaires sociaux dans leur examen et analyse conjoints des grands défis relatifs aux marchés européens de l'emploi, et exhorte la Commission et les États membres à en tenir compte.

Il soutient en particulier les quatre stratégies de l'UE recherche-développement et innovation, environnement dynamique pour les entreprises, investissement en capital humain, et enfin énergie et changement climatique.

Le CESE appelle la Commission et le Conseil à veiller à ce que les partenaires sociaux soient impliqués de près dans l'élaboration et la mise en œuvre des mesures de la politique de flexicurité au niveau national.

⁶ Avis d'initiative – CESE 481/2008

CHANGEMENT CLIMATIQUE NOUVELLE GESTION AÉROPORTUAIRE POUR UNE RÉDUCTION DE CO₂⁷

L'aviation contribue grandement aux émissions de gaz à effet de serre. Le volume qu'elle génère représente actuellement près de 3% du total de ces émissions dans l'UE, soit une hausse de 87% par rapport à 1990. Le CESE encourage les aéroports à adopter des stratégies de gestion destinées à réduire leurs émissions de dioxyde de carbone grâce à l'introduction d'un modèle de qualité de l'air permettant d'identifier toutes les sources d'oxydes d'azote et d'établir des objectifs de réduction de CO₂.

Pour aborder l'impact environnemental des aéroports selon une démarche proactive, opportune et efficace en termes de coûts, une coopération totale et un accord entre les organismes internationaux, les gouvernements et les industries concernées sont indispensables.

Il convient de promouvoir l'adoption de normes de construction reconnues et de meilleures pratiques internationales en matière d'édification et d'exploitation d'infrastructures aéroportuaires afin de réduire au minimum l'empreinte carbonique qui y est associée. Le Comité encourage les aéroports à utiliser l'énergie produite à partir de sources renouvelables et l'utilisation de véhicules de service non polluants dans les aéroports.

Il y a lieu de réduire les émissions par une approche systématique: alors que la sécurité demeure la priorité majeure, il convient de prendre en considération l'ensemble des paramètres, notamment la conception et le fonctionnement des moteurs et cellules d'avion, les compromis possibles, les carburants alternatifs, les services au sol, les capacités des aéroports et la gestion du trafic aérien. Le Comité décourage l'utilisation des aéronefs plus bruyants en adoptant des systèmes de classification des nuisances sonores générées par les aéronefs et des systèmes de quotas de bruit dans les aéroports. Il recommande de réduire la consommation de carburant en éteignant un à deux moteurs des aéronefs lors de la phase de roulage.

LA RÉFORME DU BUDGET DE L'UE⁸

Le réexamen du budget de l'Union européenne s'inscrit dans le contexte délicat de la phase de ratification du traité de Lisbonne et doit être directement associé au débat relatif aux politiques de cohésion et de la recherche et au "bilan de santé" de la PAC. Le Comité souligne qu'il est nécessaire de s'atteler courageusement à une analyse approfondie des fonds structurels, du fonds de cohésion, des politiques régionales, etc., afin d'analyser en particulier leur impact et leur efficacité dans les pays ayant nouvellement adhéré. Le Comité estime qu'il conviendra de rechercher un large consensus avec les parlements nationaux et les collectivités régionales et locales, et surtout, qu'il faudra privilégier le principe du respect de la capacité contributive de chaque État membre en tenant notamment compte du volume accru des objectifs de dépense. Il souligne qu'une coresponsabilité accrue de la Commission et des États membres dans l'exécution du budget est un élément important au regard de l'implication de tous les acteurs économiques et sociaux (comme le prévoit le nouvel article 274 du traité de Lisbonne).

⁷ Avis exploratoire – CESE 490/2008

⁸ Avis d'initiative – CESE 503/2008

SYSTÈME COMMUN DE TVA

Dans cet avis (CESE 504/2008), le CESE approuve la proposition en ajoutant les précisions suivantes:

- certaines modifications concernent le secteur de l'énergie, dont le régime fiscal a été défini à l'origine dans une directive de 2003⁹ et transposé par la suite dans la directive TVA. En raison des termes techniques utilisés, le champ d'application de la directive s'est révélé trop restreint et ne correspondant pas à la réalité économique;
- les sources d'énergie mentionnées seraient taxées dans l'État membre de destination des prestations de services liées à la fourniture d'un accès.

⁹ Directive du Conseil 2003/92/CE du 7.10.2003.



➔ SECRÉTARIAT CCE

Le Conseil central de l'économie, institué en 1948, rassemble les interlocuteurs sociaux. Son objectif est d'associer les représentants de la politique économique. Sa compétence s'étend à tous les problèmes relatifs à l'économie; elle est uniquement consultative. Son apport spécifique est de susciter la confrontation des vues et le dialogue entre ses membres.

Le Conseil est donc à la fois, d'une part, un carrefour d'idées où se confrontent les opinions et où s'élaborent des propositions communes où l'intérêt général prévaut sur les intérêts particuliers et, d'autre part, un rouage de la politique économique, le Conseil traduisant ses propositions sous forme de synthèses à l'intention des responsables de la politique économique.

Le secrétariat du Conseil a la double mission d'assurer les services de greffe et d'économat et de réunir la documentation relative aux travaux du Conseil. Au fil des ans, il a développé cette seconde fonction. Ses études détaillées ont trait aux problèmes soumis à l'examen du Conseil, mais également à des sujets sur lesquels il estime qu'il faut attirer l'attention des interlocuteurs sociaux et des responsables politiques. De plus, le secrétariat publie régulièrement des notes d'information générale et des dossiers statistiques divers. Dans ce cadre, le secrétariat tire profit des relations privilégiées qu'il entretient avec les services d'études des institutions économiques nationales et internationales.

La *Lettre mensuelle socio-économique* s'inscrit dans la mission d'étude et de documentation du secrétariat. Celui-ci est seul responsable de son contenu.

Robert Tollet
Président

Luc Denayer
Secrétaire

Ton Harding
Secrétaire adjoint

17-21					
-------	--	--	--	--	--

CCE
Conseil Central de l'Economie

